

CITÉ DE MAISONNEUVE

GREFFE

**Dossiers administratifs
thématiques**

Département de police et feu

28 août 1899 - 12 mars 1917

P25/B1,81

1069-4-10

10

recd 5 MAI

1069/

Je soussigné, constable et pompier de la Ville de Maisonneuve, m'oblige par les présentes de remplir et exécuter, sous mon serment d'office, à la satisfaction de la Ville de Maisonneuve, de son Conseil et des Comités dont je releverai les devoirs, charges et obligations inhérents à ma charge.

Je m'engage de me soumettre aux ordres légitimes du chef de police de la Ville de Maisonneuve, de remplir et exécuter le règlement No. 35 concernant le département de police de la Ville de Maisonneuve ou tous autres règlements ou résolutions qui pourraient être passés à l'avenir concernant le département de police et feu.

Dans le cas où mon engagement prendrait fin pour quelque cause que ce soit, je m'engage de remettre au secrétaire-trésorier de la Ville, sans mise en demeure ni réquisition, tous papiers, documents, clefs, habits, coiffure et chaussures, outils ou toute autre chose appartenant à la dite Ville, achetés de ses deniers, ou à moi prêtés ou remis pour l'exercice de mes fonctions et ce avant de retirer le salaire qui alors me sera dû ou deviendra dû par la suite.

Maisonneuve,

1908

X

2

4

6

P25/B1,81

1

1069-4-11

11

VILLE DE MAISONNEUVE

Tous engagements et assermentations des constables.
et pompiers réguliers.
de 1899 à 1910 inclusivement.

1899			1907	
Août	28	Jas. Lafleur	Fév.	25 L. Fafard
"	28	S. Leduc	"	25 Edr. Hains
1900			"	25 Ild. Marchand
Janv.	5	Aug. Mongeau	"	25 Fred Lamica
Mai	22	Jos. Riopelle	"	25 Ans. Hébert
1901			"	25 Sim. Morand
Juin	20	T. Tremblay <i>Revisé 4/2/13</i>	"	25 Euldège Monarque
Juil.	25	W. Paquette	"	25 Arth. Maranda
Août	9	J. Limoges	Sept.	23 F. Lamoureux
Oct.	16	S. Leduc	Oct.	11 Josaphat Coulombe
1902			Déc.	12 Jos. Desjardins
Mars	24	Jos. Lacroix	1908	
"	24	F. de B. Provost	Juin	12 Fred Pelland
Mai	23	Aug. Mongeau	1909	
Oct.	23	Aug. Mongeau	Avril	29 Camille Mongeau
1903			"	29 A.T. Corbett
Avril	14	Art. Henrichon	"	29 Art. Henrichon
"	23	Geo. Comtois	"	29 R. Germain- <i>Revisé 30/1/13</i>
Mai	1	H. Marchessault	"	29 Calix Dubé
Juin	11	Alf. Harvey X sa marque	1910	
1904			Fév.	24 Rod. Demers
Mai	26	Ex. Serre <i>Revisé 11/11/13</i>	"	24 Art. Ouellette
Mai	26	W. St. Michel	Mars	14 Geo. Dulude
1906			Avril	7 L. Demartigny <i>Revisé 24/2/13</i>
Juil.	12	D. Campeau	"	7 W. Morand
1907			Mai	20 E. Maillé
Janv.	23	E. Chagnon	Nov.	3 Jos. Riopelle



Memorandum.

Bureau du Secrétaire

Téléphone Bell 6323
" March. 1923

Maisonneuve, 28 Mars 1899

Je, soussigné, James Lafleur ayant été
 nommé constable de la Ville de
 Maisonneuve, jure solennellement sur les saints
 Évangiles que je remplirai bien et fidèle-
 ment & au mieux de mon jugement
 & de ma capacité les devoirs de ma
 charge. ainsi que Dieu me sait en aide.

Actuellement devant moi
 à moi soussigné
 en ce jour du 28 Mars 1899
 James Lafleur



Memorandum.
Bureau du Secrétaire

Maisonneuve, 28 Août 1899

9370
379

Je soussigné Simon Leduc, ayant été nommé constable de la Ville de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que je remplirai bien et fidèlement et au mieux de mon jugement & de ma capacité les devoirs de ma charge. Ainsi que Dieu me sait aide.

Accompli devant moi
à Maisonneuve ce vingt
huit août 1899.

Ulysse Leduc

Simon Leduc

Maisonneuve, 5 Janvier, 1900.

937

379/900

Je, soussigné, Auguste Mongeau, ayant été nommé constable de la Ville de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que je remplirai fidèlement et au meilleur de mon jugement et de ma capacité les devoirs de ma charge. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Auguste Mongeau

Assermenté devant moi

à Maisonneuve,

ce cinquième jour de Janvier, 1900.

[Signature]
J. Lalonde Maisonneuve

455/90
93

VILLE DE MAISONNEUVE.-

Je, soussigné, Joseph Riopel, ayant été dûment nommé constable de la Ville de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que je remplirai bien et fidèlement au meilleur de mon jugement et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maisonneuve
ce 22ème jour de Mai 1900.

Joseph Riopel

W. J. Riopel
Notaire
de la Ville de Maisonneuve

VILLE DE MAISONNEUVE.

150/11

Je, soussigné, Wilfrid Paquette
ayant été dûment nommé Constable & pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de
ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maisonneuve,
ce vingt-cinquième jour
de juillet 1904.

Wilfrid Paquette ✓

Secrétaire
de la Ville de Maisonneuve

VILLE DE MAISONNEUVE.

950/901

Je, soussigné, Siméon Leduc
ayant été dûment nommé Constable pour la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de
ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maisonneuve,
ce seizième jour
d'octobre 1901.

S. Leduc +

~~M. Leduc~~
des devoirs de Maisonneuve

VILLE DE MAISONNEUVE.

957/902

Je, soussigné, Joseph Lacroix
ayant été dûment nommé Constable pompier régulier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de
ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide. J. Lacroix ✓

Assermenté devant moi à Maisson-
neuve, ce vingt quatrième jour
de Mars 1902.

M. Lacroix
Secrétaire
de la ville de Maisonneuve

VILLE DE MAISONNEUVE.

950/402 Je, soussigné, Francis A de B. Prevost
ayant été dûment nommé Constable pour les régulier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de
ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maisson-
neuve, ce vingt quatrième jour
de Mars 1902
M. Prevost
Secrétaire

Francis. Prevost

905
878/902

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, Auguste Mongeau
ayant été dûment nommé constable & pompier de la Ville
de (Maisonneuve), jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de
ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maison-
neuve, ce Vingt troisième jour
de Mars 1902.
M. J. Sec. municipal

Aug Mongeau

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, Auguste Mongeau
ayant été dûment nommé Constable & Pompier de la Ville
de (Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de
ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Auguste Mongeau,

Assermenté devant moi à (Maison-
neuve, ce Vingt-troisième jour
d' Octobre 1903

~~Auguste Mongeau~~
Secrétaire
de la Ville de Maisonneuve

VILLE DE MAISONNEUVE.

⁹⁵⁷
~~977~~ 903 Je, soussigné, Arthur Henriehon
ayant été dûment engagé comme Constable & pompier régulier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de
ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide. Arthur Henriehon
Assermenté devant moi à Maisonneuve, ce quatorzième jour
d'août 1903.
Arthur Henriehon

VILLE DE MAISONNEUVE.

157
279/900

Je, soussigné, George Comtois
ayant été dûment nommé Comptable & pompier sigillés de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de
ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide. Georges Comtois
Assermenté devant moi à Maison-
neuve, ce vingt troisième jour
d' Avril 1903.
M. J. L.
Secrétaire de Maisonneuve

VILLE DE MAISONNEUVE.

⁹⁵⁰
379/903

Je, soussigné, Normidas Marchessault
ayant été dûment Engagé comme Constable & pompier régulier de la Ville
de (Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de
ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide. Normidas Marchessault
Assermenté devant moi à Maison-
neuve, ce premier jour
de Mai 1903.
M. J. L... Secrétaire
de la Ville de Maisonneuve

VILLE DE MAISONNEUVE.

957
379/903 Je, soussigné, Alfred Hovoy
ayant été dûment Engagé Constable, Compus Régulier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de
ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maison- Alfred Hovoy
neuve, ce onzième — jour
de Mars — 1903
Alfred Hovoy
de la Ville de Maisonneuve

VILLE DE MAISONNEUVE.

987
379/904

Je, soussigné, Ernesto Sessa
ayant été dûment engagé Constable & pompier régulier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de
ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maison-
neuve, ce vingt-cinquième jour
de Mai 1904.

Ernesto Sessa

Alfred Lacombe
Maire de la Ville de Maisonneuve

937
379/914

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, Wilbrod St Michel
ayant été dûment engagé constable pompier régulier de la Ville
de (Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de
ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maison-
neuve, ce vingt sixième jour
de Mai 1904

Wilbrod St Michel

W. G. Gagnier
sergent
de la Ville de Maisonneuve

37 ans.

VILLE DE MAISONNEUVE.

950/906 Je, soussigné, Damase Campeau
ayant été dûment Engagé Constable & Pompier de la Ville
de (Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de
ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-
neuve, ce 17^eème jour D. Campeau
de Juillet 1906,
[Signature]
[Signature]

VILLE DE MAISONNEUVE.

950/907 Je, soussigné, *Emery Chagnon*
ayant été dûment nommé Constable & Porteur de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de
ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maisson-
neuve, ce *Vingt troisième* jour
de *Janvier* 1907
mylcomin
peris

E. Chagnon

VILLE DE MAISONNEUVE.

957/907 Je, soussigné, *Louis Laporte*
ayant été dûment nommé constable & porteur de la Ville
de (Maisonneuve), jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de
ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide. *Louis Laporte*
Assermenté devant moi à (Maison-
neuve, ce Vingt Cinguième jour
de fevrier 1907
[Signature]
desseigné par *[Signature]*

VILLE DE MAISONNEUVE

958/907 Je, soussigné, Edouard Hains
ayant été dûment nommé constable procurier — de la Ville
de (Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de
ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide. Edouard Hains,
Assermenté devant moi à (Maison-
neuve, ce Vingt Cinquième jour
de février — 1897
notaire
Edouard Hains

VILLE DE MAISONNEUVE.

950/907 Je, soussigné, *Nicolas Marchand*
ayant été dûment nommé Constable & pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de
ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-
neuve, ce *Vingt Cinquième* jour
de *février* - *1795*
Nicolas Marchand
Secrétaire
de la Ville de Maisonneuve

N. Marchand.

VILLE DE MAISONNEUVE.

950/907 Je, soussigné Frédéric Lamica
ayant été dûment nommé Constable & pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de
ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-
neuve, ce vingt deux sept jours
de février - 1807
me Frédéric Lamica
de la Ville de Maisonneuve

957/907

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, Anselme Hébert
ayant été dûment nommé Constable & pompier de la Ville
de (Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de
ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maison- Anselme Hébert
neuve, ce vingt Cinquième jour
de février 1907
M. Hébert
de la ville de Maisonneuve

VILLE DE MAISONNEUVE.

937/907

Je, soussigné, *Simon Morand*
ayant été dûment nommé *consable & pompier* de la Ville
de (Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de
ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison- *Simon Morand*
neuve, ce *Vingt Cinquième* jour
de *février* *1807*
M. G. G. G. G.
Secrétaire
M. G. G. G. G.

VILLE DE MAISONNEUVE.

950/907

Je, soussigné, Arthur Maranda
ayant été dûment nommé Comptable & pompier de la Ville
de (Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de
ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-
neuve, le Vingt Cinquième jour
de février 1907
Wm. G. ...
...

Arthur Maranda

37 ans

13 rue

VILLE DE MAISONNEUVE.

95/907 Je, soussigné, Ferdinand Lamoureux
ayant été d'abord nommé Comptable & receveur de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maison-

neuve, ce 23 jour

de septembre 1907

Maisonneuve
de son

Ferdinand Lamoureux

37 ans
586 Let.
ans

VILLE DE MAISONNEUVE.

957/907 Je, soussigné, Josaphat Carlbombe
ayant été dûment Assermenté Constable pompier de la Ville
de (Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-

neuve, ce 11^{eme} jour

d'Octobre 1907

M. Carlbombe
Du Mis
des devoirs de Maisonneuve

Josaphat Carlbombe

33 ans.
parle aux français
26^e 4^e mois

VILLE DE MAISONNEUVE.

454/907 Je, soussigné, Joseph Desjardins
ayant été dûment nommé Quettable pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maison-

neuve, ce douzième jour

de Décembre 1907

Joseph Desjardins
Quettable

Joseph Desjardins

31 ans.

Cultivateur

parle au françois

VILLE DE MAISONNEUVE.

957/908 Je, soussigné, Frédéric Pelland
ayant été dûment nommé ~~conseiller~~ ~~bourgeois~~ de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maisonneuve, ce 12^{eme} jour
de Juin 1808
Frédéric Pelland
J. B. L.

37 ans
municipal

VILLE DE MAISONNEUVE.

950/909 Je, soussigné, Carrière Mangéau
ayant été dûment nommé Archetier-pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge. Samille Aborgeau
Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maison-
neuve, ce 29 jour
d' août 1909
me
Secrétaire.

Joane
Labaree

VILLE DE MAISONNEUVE.

95-0/909 Je, soussigné, Arthur Timothy Corbett
ayant été dûment nommé Constable de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maisson-
neuve, ce 29^e jour
d'août 1909
my. ~~Labaree~~ ~~secretary~~

Arthur Timothy Corbett

37 ans
jeune

VILLE DE MAISONNEUVE.

954/1909 Je, soussigné, Arthur Hennichon
ayant été diuement nommé Comptable principal de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maison-
neuve, ce 29 ème jour
d' Avril . 1909
~~refusé~~ ~~secrètes~~

Arthur Hennichon

29 ans
de service.

VILLE DE MAISONNEUVE.

95-1/909

Je, soussigné, Raoul Germain
ayant été dûment nommé Garde-chien & pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Raoul Germain

Assermenté devant moi à Maison-

neuve, ce 29 jour

d' août 1909

M. Germain
secr.

39 ans
muniere

VILLE DE MAISONNEUVE.

950/909 Je, soussigné, Calixte Dube'
ayant été diement nommé Constable d'empies — de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidelement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacite les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Calix Dube'

Assermenté devant moi à Maison-
neuve, ce vingt jour
d'avril 1909
me
secrets



P25/B1,81

3 4

âge 27 ans
Charpentier

VILLE DE MAISONNEUVE.

950/910 Je, soussigné, Rodolphe Demers
ayant été dûment engagé comme ambote pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Rodolphe Demers

Assermenté devant moi à Maison-

neuve, ce 24 en jour

1450 orléans

de Juin 1900

M. Demers

age 31
Journalier C.A.R.

VILLE DE MAISONNEUVE.

95 1/4 Je, soussigné, Arthur Ouellette
ayant été dûment engagé comme Comptable & pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide. Arthur Ouellette

Assermenté devant moi à Maisson-
neuve, ce 24^e jour
de Février, 1900
M. J. J. J. J.
J. J. J. J.

438 Lasalle

78 ans
Steamfitter
Maisonneuve

VILLE DE MAISONNEUVE.

95/911 Je, soussigné, Georges Dubudé
ayant été dûment nommé comptable & pompier de la Ville
de (Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Geo. Dubudé

Assermenté devant moi à Maison-
neuve, ce 14^e jour
de Mars 1900

Georges Dubudé
Maire de Maisonneuve

75 ans

410 orléans

Col. de l'Université de Montréal

VILLE DE MAISONNEUVE.

95 of 911 Je, soussigné, Wilfrid Morand
ayant été d'abord nommé Comptable d'Impôts - de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-
neuve, ce 7ème jour Wilfrid
d' avril 1900 Morand
M. J. Desrosiers
Notaire de Maisonneuve

71 ans
47 orléans
Comptable -

VILLE DE MAISONNEUVE.

95/911 Je, soussigné, Emile Maille
ayant été dûment engagé comme Ordonnateur - de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maison-
neuve, ce 20 me jour
de Mai

Emile Maille ✓

M. J. G. G. G.
Secrétaire

VILLE DE MAISONNEUVE.

957/910 Je, soussigné, *Joseph Ripelle*
ayant été dûment nommé Constable et par moi républicain la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-

neuve, ce troisième jour

de novembre 1900

Joseph Ripelle
Maire de Maisonneuve

Constables engagés de 1911 à 1914.

)Nomenclature à l'intérieur.)

*Archives Municipales
de Montréal.*

Si vous vous dépar-
tissez de ce document
veuillez en prévenir
sans retard
L'ARCHIVISTE

If transmitting this
document to another
party please, without
delay, advise the
ARCHIVIST

LA CITE DE MAISONNEUVE
Liste des Constables engagés de 1911 à 1914

1911:

Avr. 10 Alfred Houle
Mai 12 Hormisdas Lareault
Août 2 Phéodore Giroux
22 Alphonse Coulombe
Sept 26 Achille DeCelles
Oct 25 Hercule Gariépy

1069/11a 11

1912

Mars 7 Joseph Charron
Juin 4 Joseph Jones
Août 12 Albert Paquette
28 Eugène Gratton
Sept 3 Joseph Beaulne
16 Wenceslas Croze
Nov 13 Edgard Tremblay
Dec 6 Abraham Gaumont

1913:

Janv 16 Vincent Simard
Fev 6 Joseph Trudeau
11 Alfred Longpré
11 Henri Lefort
28 Aug. Mongeau (fils)
28 Aldéric Gauthier

1913:

Fev. 28 Fabien Pauzé
28 Ronald Leduc
Avr. 12 Azarie Provost
12 William Contant
22 Achille DeCelles
Juin 5 Ernest Trudel
17 Ludger Blanchette
Juil 7 Chs. Alexis Foucher
Août 12 Henri Duguay
Sept 6 Eugène Vézeau
6 Henri Lamoureux
Oct 4 Elie Cartier
Nov 15 Nectoire Larivée

1914:

Jan 19 Joseph Charron
Mars 10 George Karamadokis
Avr 25 Pierre Raymond
Mai 4 Jos. Mireault
Juin 17 Eugène St. Julien
Juil 3 Joseph Isabelle
Dec. 29 Ernest Barrière
" 1 Camille Therrien

âge 38

Conducteur de Samoyé

55^e rue

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, Alfred Houle
ayant été dûment nommé constable & pompier — de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

1069

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maisonneuve, ce 10^e jour
d'Avril 1900

A. Houle

[Signature]

77 ans 19 Jan 1910.
suivies Charpentier -
560 Adam
Écrit. p. le l'anglais français

VILLE DE MAISONNEUVE.

957 911 Je, soussigné, Hormidas Lareault
ayant été dûment engagé Constable Pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Évangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Hormidas Lareault

Assermenté devant moi à Maisson-
neuve, ce douzième jour
de mai 1901
M. Lareault
Secrétaire

27 ans
forgeron
67 3^{me} rue

VILLE DE MAISONNEUVE.

954911 Je, soussigné, Théodore Giroux
ayant été dûment engagé comme constable de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide. Théodore Giroux

Assermenté devant moi à Maisonneuve, ce 2^e

sept jour

1891

Age 33 ans

ouvaie nennuie

325 Paub.

VILLE DE MAISONNEUVE.

954/911 Je, soussigné, Alphonse Caubourte

ayant été dûment engagé comme comptable — de la Ville de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maisonneuve, ce 22^e jour d'Aoust 1901

Alphonse Caubourte
notaire

seu me

Age 32 ans. -
Charron -
saisineuse
au p. de la 2^e ligne
200 Orléans -

VILLE DE MAISONNEUVE.

95 of 911 Je, soussigné, Achille DeCelles
ayant été dûment engagé comme constable & pompier - de la Ville
de (Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide. Achille DeCelles

Assermenté devant moi à Maison-
neuve, ce 26^{ème} jour

de Septembre 1904

[Signature]
[Signature]

82, 4^{ème} Avenue
Âgé de 32 ans
Menuisier

VILLE DE MAISONNEUVE.

95 of 911 Je, soussigné, Hercule Gariepy
ayant été dûment assermenté constable et pompier de la Ville
de (Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide. Hercule Gariepy
Assermenté devant moi à (Maison-
neuve, ce vingt-cinquième jour
du mois d'octobre 1901

[Signature]
Secrétaire
Municipalité de Maisonneuve

age 33 ans.

marier

250 Boursbonneuve

ancien français

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, Joseph Charron

ayant été dûment engagé comme ~~commissaire~~ pompier de la Ville de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maisonneuve, ce quatre jour de mars 1902

Joseph Charron

~~notaire~~
curé

34 ans
résident

187 A ~~Stourneuf~~ VILLE DE MAISONNEUVE.

250/410 Je, soussigné, Joseph Jones
ayant été d'abord ^{nommé} comme Constable & pompier de la Ville
de (Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maison-

neuve, ce quatrième jour

Joseph Jones

de Juin 1902

M. J. Steeles
Secrétaire
Municipal de Maisonneuve

age 24 ans
compatriote aidé français
parce au général français

541 St. Ath. Mai. VILLE DE MAISONNEUVE.

757/912 Je, soussigné, Albert Paquette
ayant été dûment Engagé Constable de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maison-

neuve, ce 17 me / jour

d'août 1902

Albert Paquette

notaire
de Maisonneuve

VILLE DE MAISONNEUVE.

954912 Je, soussigné, *Eugène Gratton*
ayant été d'abord nommé constable de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Évangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge. *Eugène Gratton*

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maisonneuve, ce *vingt-huitième* jour
d'*Août* 1907.

M. Ambroise . over

Age: 29 ans.
Nob. Français & Anglois.
Dernière occupation:
Charpentier Menuisier.
Adresse: 417 Orleans

VILLE DE MONTREAL

age 28 ans
frappeur de maris
145-46000000
franciscain
parlement

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, Joseph Beaulne
ayant été dûment connu constable & pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maisonneuve, ce 3^e jour
de Septembre 1902
Joseph Beaulne
m. Beaulne
Secr. des

demeure au N 848 Letourneau

âgé de 34 ans

occupation infirmier

parle anglais & français

Écrite français

ne connaît l'anglais

954 912

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, Vincelas Croze

ayant été dûment nommé constable de la Ville de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Évangiles que je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide. Vincelas Croze

Assermenté devant moi à (Maison-

neuve, ce 16^{ème} jour

de septembre 1912

Vincelas Croze
secrétaire

Age: 26 ans

Grandeur: 5.10

Occupation: journalier;

VILLE DE MAISONNEUVE.

Parle l'anglais & français

de la paroisse Je, soussigné, Edgard Tremblay-----

950/912
ayant été dûment assermenté constable et pompier----- de la Ville de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangelis que je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maisson-

Edgard Tremblay

neuve, ce treizième----- jour

d e novembre 1912. 191

M. Lesieur

Sec. Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

age 78 ans
ou Charretier
poulo 30 et arge
spanier
16^{es} Leladimmes

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, *Vincent Sinaud*

1069/213
ayant été dûment engagé comme Comptable & receveur - de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maison-
neuve, ce *deuxième* jour
de *janvier* 1903.
m. Sinaud

Vincent Sinaud

age 29 2145 de Cath Est M
Chrétien -
au dessus de 6'
poutre et au plafond

VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/913 Je, soussigné, Joseph Turdeau
ayant été dûment engagé constabler pompier - de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangelis que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide. Joseph Turdeau
Assermenté devant moi à (Maison-
neuve, ce 6^{ème} jour
de Février 1913
M. Turdeau
Maire

519 St. Catherine

32 Ans

Commis

VILLE DE MAISONNEUVE.

Notre ayeul François
rent

Je, soussigné, *Alfred Longpre*
ayant été dûment engagé comme constable & pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangelis que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-
neuve, ce 11^{eme} jour
de ~~fevrier~~ *septembre*
M. Longpre
Notaire

Alfred Longpre

433 Orleans

26 ans
Machiniste

VILLE DE MAISONNEUVE.

européen

Je, soussigné, Henri Lefort

ayant été dûment élu comme constable & pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangelis que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Henri Lefort

Assermenté devant moi à Maisonneuve,

ce 11^{me} jour

d'août 1843
M. Lefort

âgé de 27 ans
Vélibétaire
homme
français
de français & anglais
demeure au N° 88 Lacombe
ass. secours mutuelle

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, *Auguste Mongeau fils*
ayant été dûment engagé comme *fondateur & pompier* la Ville
de *Maisonneuve*, jure solennellement sur les Saints Évangiles que
^{1069/413} je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide. *Auguste Mongeau (fils)*

Assermenté devant moi à *Maison-*
neuve, ce *28* ^{me}

d' *août* 18*73*
M. Lacombe
Secrétaire

N^o 123 *ville*
Maire
âgé de 28 ans
Appointé
par le conseil
de la Ville de Montréal

Ass. Secours mutuel

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné *Adrien Lauphi*
ayant été dûment engagé comme constaté par la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
^{1069/1913} je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide. *Adrien Gauthier*

Assermenté devant moi à (Maison-

neuve, ce 28^{eme} jour

d Janvier 1913
Notaire
Restes

demeure au N° 481^e Rue 1^{re}

Assermentement

Marié
âgé 28 ans
qui parle et écrit
les deux langues

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné *Fabien Gauze*
ayant été dûment engagé comme constable de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
^{1868/1913} je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maisonneuve, ce 28^e jour
d'Avril 1913
Fabien Gauze

X

N^o 335 M^{re} Sans par. d'ars.

maire
âgé de 51 ans
parle & écrit
le français & anglais

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, *Raynald Leduc*

ayant été dûment engagé comme constaté par le Procès-Verbal de la Ville de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-

Raynald Leduc

neuve, ce 28^{ème} jour

d'Avril 1913
Raynald Leduc
maire

âge 32 ans
sans état
peut en l'accepter
les devoirs

VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/913

Je, soussigné, Azarie Provost
ayant été dûment engagé comme comptable - de la Cité
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-

neuve, ce 17^{ème} jour

d'avril 1913

Théodore

Azarie Provost

age 29 ans
Raymond
post. ref. as
Chancery
Métropolitain

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, *William Couillard*
1069/913 ayant été dûment engagé comme Comptable principal de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-

neuve, ce 17^{ème} jour
d'août 1913
meublement
meubles

William Couillard

âgé de 33 ans
Français Anglais
pas assommé
Ecrit français

VILLE DE MAISONNEUVE.

1169/913 Je, soussigné, Achille Decelles
ayant été dûment engagé comme constable & Jompinde la Ville de
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Achille

Assermenté devant moi à Maison-

A Decelles

neuve, ce vingt-deuxième jour

d'Avril 1913

René Desjardins
Com. Com. Sup. D. de M.

age 35, menuisier-Charp.
1115 Rausbornier
parle l'anglais
français

VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/913 Je, soussigné, Ernest Trudel
ayant été dûment engagé comme constable pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide. Ernest Trudel

Assermenté devant moi à (Maison-
neuve, ce cinquième jour
de Juin 1913
M. Trudel
de la Ville de Maisonneuve

âgé 23 ans
occupation Journalier
français et anglais
pas d'assurances

VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/913 Je, soussigné, *Ludger Blanchette*
ayant été dûment nommé, constable ~~Journalier~~ de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Évangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison- *Ludger Blanchette*
neuve, ce 17^{ème} jour
de Juin 1913
Oscar Desjardins
Com. Maire Sup. D. de M.

Manchoussier
33 ans
Ecrit Français & anglais
1000 assurances
N° 189 Retourner

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, Charles Alexis Foucher
ayant été dûment nommé constable & Joursier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

1169/913 Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maisonneuve, ce huitième jour
d'août 1913 Charles Alexis Foucher
Maire de la Ville de Maisonneuve

VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/913 Je, soussigné, *Henri Dupuy*
ayant été dûment assermenté constable de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-

neuve, ce douzième jour

d'Avril 1923

J. Stankiewicz

Henri Dupuy

ve

Demeure au N. 166. 3^e rue av^t

Age 37 ans

Occupation Coker

Assurance non

Francais & Anglais

VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/913 Je, soussigné, Eugène Bezeau
ayant été dûment nommé et établi ~~conseiller~~ ~~spontane~~ de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangelis que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maisson-

neuve, le sième jour

de septembre 1913

Oscar Serrescal

Receveur de la Ville de Maisonneuve

Residence au N 332 3^e rue St

âgé 34 ans
Occupation Chauffeur
Assurance Citoyens
Français & Anglais

VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/913 Je, soussigné, Henri Lamoureux
ayant été dûment ^{engagé} nommé constable & pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge. Henri Lamoureux

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-

neuve, ce dixième jour

de Septembre 1913

Oscar Bergeal
Receveur de la Ville de Maisonneuve.

âge 33 ans
peintre
parle & écrit le français & anglais
296, 2^e Ave
pas d'assurance

VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/913 Je, soussigné, Elie Cartier
ayant été dûment engagé comme constable & pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge. Elie Cartier

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-

neuve, ce 4^e jour jour

d'octobre
1853
Notaire

Notaire

âgé de 22 ans

Muni

Paid François ^{anglais}
Assurance ^{National} 1068.

VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/1913

Je, soussigné, *Nectaire Larrivé*

ayant été dûment ~~commissaire~~ ^{Payeur} de la Ville de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Évangiles que je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Nectaire Larrivé

Assermenté devant moi à Maison-

neuve, ce *vingt* jour

de *Novembre* 1913

Oscar Larrivé
Reverend de la Ville de Maisonneuve.

381 Notaire
291 34 ans
Chapelle

VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/914 Je, soussigné, Joseph Charon
ayant été dûment engagé comme constable ~~fonctionnaire~~ de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Évangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maisson-

neuve, ce dix-neuvième jour

de janvier

Joseph Charon

Oscar Benécal
1914
Receveur de la Ville de Maisonneuve.

^{33 ans}
Parl. Fr., Français, Anglais, Italien, Grec.

103 Desjardins **VILLE DE MAISONNEUVE.**

Par le ^{assureur}

1069/14

Je, soussigné, George Karamadakis
ayant été dûment engagé comme comptable & pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide. George Karamadakis
Assermenté devant moi à Maison-

neuve, ce deuxième jour

du Mai 1914

Oscar Benécal
Receveur de la Cité de Maisonneuve.

113 Jeanne d'Arc
âge de 36 ans
Mairist
Marie

VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/14 Je, soussigné, Pierre Raymond
ayant été dûment engagé comme constable pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maison- Pierre Raymond
neuve, ce vingt-cinquième jour
d'Avril 1914
Oscar Benecot
Receveur de la Cité de Maisonneuve.

343 Letourneau

âgé 37 ans

Paris & Saint-Jean-de-la-Croix & Anglais

Marié

370^e d'assesseur en la vie

VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/14 Je, soussigné Jos. Mirault

ayant été dûment nommé constable & pompier de la Ville de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de ma capacité les devoirs de ma charge. Joseph Mirault

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maisonneuve,

ce quatrième jour

de Mai 1914

Osborne
Reverend de la Cité de Maisonneuve.

Age de 33 ans épistémé
Année 153 Bourbonnien
Parle et écrit le
français & l'anglais

VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/14 Je, soussigné, Joseph Isabelle.

ayant été dûment engagé comme constable & pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maisson-

neuve ce troisième jour
de Juillet
m. l'année 1714
P. M.

Joseph Isabelle.

âgé de 27
Maire
Machinist
Parle et écrit Français & Anglais

VILLE DE MAISONNEUVE.

189/144 Je, soussigné, Ernest Barrière
ayant été dûment nommé constable pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Évangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison- Ernest Barrière
neuve, le vingt-neufième jour
de Septembre 1914
Oscar Bernesca
Receveur de la Cité de Maisonneuve.

VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/15
Je, soussigné, Camille Therrien 515 Lafontaine
ayant été dûment engagé comme constable fonctai de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge. Camille Therrien

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maison-

neuve, ce premier jour

de Decembre 1914

Quarantenaire
Receveur de la Cité de Maisonneuve.

Assermentation de nouveaux constables, 1915.
(Table des matières à l'intérieur.)

*Archives Municipales
de Montréal.*

Si vous vous départis-
sez de ce document
veuillez en prévenir
sans retard

L'ARCHIVISTE

If transmitting this
document to another
party please, without
delay, advise the

ARCHIVIST

LA CITE DE MAISONNEUVE

F 0

1069/1915

Assermentation de nouveaux constables

17/ 3/15 Lefort Henri
17/ 3/15 Morin Henri
6/ 4/15 McDonald L.
6/ 4/15 Malo Joseph
6/ 4/15 Maurice J.B.
6/ 4/15 Pion Alsidas
6/ 4/15 Paquette Albt.

✓
17/ 4/15 Roy Philippe
22/ 5/15 Gratton Eugène
22/ 5/15 Bazinet J.H.
5/ 7/15 Gaumont Philippe
10/ 7/15 Coulombe Josaphat

29 ans
Journalier
Français
1069/15

4

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, *Henri Lepout*
ayant été dûment comme *constable & pompier* de la Ville
de *Maisonneuve*, jure solennellement sur les *Saints Evangelis* que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à *Maison-* *Henri Lepout*
neuve, ce *17^e* jour
de *Mars* *1915*
J. A. M. P.

âgé de 51
Mouffleur.
Français & Anglais.

VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/15

Je, soussigné, *Henri Morin* 118 Desjardins
ayant été dûment engagé comme constable & pouffeur de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Henri Morin

Assermenté devant moi à (Maison-

neuve, ce 17^e jour

de Mars 1915
J. A. M. P.

212 Lafontaine âgé de 26 ans, maire
parle Anglais & Français
● VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/15 Je, soussigné, Laurence Mc Donald
ayant été dûment Comptable & Poupier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Évangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-
neuve, ce 6^e jour Laurence M^r Donald
d'Avril 1915
J. H. H. H.

8^{es} Letourneau agé de 33 ans, marié
par le ^{français} anglois

VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/15

Je, soussigné, Joseph Malo
ayant été dûment Constaté & Loupé de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Évangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maisson-

neuve, ce 6^e jour

d'Avril 1915
J. St. Armand

Joseph Malo

560 Bourbonniere, age de 35 ans, marié
parle Anglais + Français
VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/15

Je, soussigné, Jean Baptiste Maurice
ayant été dûment Constable & Poupres de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangelis que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-
neuve, ce 6^eme jour
d'Avril

J.B. Maurice

J. B. Maurice
1915

581 Notre Dame âgé de 22 ans, marié
par le ^{Francis} Anglais
VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/15 Je, soussigné, Alidas Pion
ayant été dûment Constable & Louprier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangelis que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Alidas Pion

Assermenté devant moi à (Maison-

neuve, ce 6^eme jour

d' Avril 1915
J. Amblé

541 St Catherine, age de 27 ans, marié,
parle anglais + français

VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/15

Je, soussigné, *Albert Paquette*
ayant été dûment *Custode - Louprier* de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangelis que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maisson-

neuve, ce *6^e* jour *Albert Paquette*
d'Avril *J. W. Ambron* 1915

882 Lesalle, agé de 22 ans, garçon
français - ^{français}
VILLE DE MAISONNEUVE.

1869/15

Je, soussigné, Philippe Roy
ayant été dûment Constable - Lacombe de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide. Philippe Roy

Assermenté devant moi à (Maison-

neuve, ce 12^e jour

d' Avril 1915

Deux Serpentin
Com. Com. Sup. D. de M.

André

Maisonneuve 5 Avril 1915.

A Mr. le Maire et Mrs. les Echevins:

Messieurs:

1069/15
Nous regrettons de vous dire que vous avez fait une nomination barbare dans le service de Police et feu. Nous voulons parler de J.B. Maurice. Cet homme est un artiste dans l'art de bourrer et d'emplir le monde. Nous croyons qu'il a réussi avec vous.

D'abord il ne réside pas au No. 560 rue Bourbonnière; une autre chose; il se dit propriétaire de cette maison. Allez donc aux informations Messieurs, nous vous laissez donc pas filouter de la sorte. Il est dans la ville que depuis les élections; il est bien obligé de venir ici car à Montreal il est et il a été expulsé comme un vulgaire canaille; c'est un homme qui a déjà eu maille à partir avec les tribunaux. Demandez donc des références au chef Trambly et au chauffeur de Monsieur Janin et à Madame Lamoureux coin de la rue Sanguinet et Ontario. C'est un être dangereux qui vous méprise tachez donc de le chasser de la ville si vous ne voulez pas que ce menteur fieffé vous cause les plus graves ennuies encore une fois prenez garde Messieurs les Echevins nous sommes en mesure de prouver ce que nous avançons et si vous n'agissez pas nous causerons un scandale. Nous avons assez de citoyens respectables et qui demeure dans la ville de Maisonneuve qui peuvent remplir les positions. Favorisez donc les gens de Maisonneuve et ne croyez donc point toutes sortes d'individus qui viennent on ne sait d'où.

Maisonneuve 5 Avril 1915.

A Mr. le Maire et Mrs. les Echevins:

Messieurs:

1069/15
Nous regrettons de vous dire que vous avez fait une nomination barbare dans le service de Police et feu. Nous voulons parler de J.B. Maurice. Cet homme est un artiste dans l'art de bourrer et d'emplir le monde. Nous croyons qu'il a réussi avec vous.

D'abord il ne réside pas au No. 560 rue Bourbonnière; une autre chose: il se dit propriétaire de cette maison. Allez donc aux informations Messieurs, nous vous laissez donc pas filouter de la sorte. Il est dans la ville que depuis les élections; il est bien obligé de venir ici car à Montreal il est et il a été expulsé comme un vulgaire canaille; c'est un homme qui a déjà eu maille à partir avec les tribunaux. Demandez donc des références au chef Trambly et au chauffeur de Monsieur Janin et à Madame Lamoureux coin de la rue Sanguinet et Ontario. C'est un être dangereux qui vous méprise tachez donc de le chasser de la ville si vous ne voulez pas que ce menteur fieffé vous cause les plus graves ennuies encore une fois prenez garde Messieurs les Echevins nous sommes en mesure de prouver ce que nous avançons et si vous n'agissez pas nous causerons un scandale. Nous avons assez de citoyens respectables et qui demeure dans la ville de Maisonneuve qui peuvent remplir les positions. Favorisez donc les gens de Maisonneuve et ne croyez donc point toutes sortes d'individus qui viennent on ne sait d'où.

REPRISE

16 Avril, 1915.

Chef H. Marchessault,
Maisonneuve.

1069/15
Cher Monsieur,-

Engagement & assermentation constables.

Veillez prendre communication d'une résolution adoptée par le Conseil de cette Cité, à son assemblée du 1er. avril courant, laquelle se lit comme suit:

"Proposé par M. Elz. Lapointe,

"Et unanimement résolu: Que les
"personnes suivantes soient assermentées comme constables
"et pompiers réguliers de la Cité de Maisonneuve, savoir: MM.
"Lawrence McDonald, Joseph Malo, Jean-Baptiste Maurice, Al-
"cidas Pion & Albert Paquette."

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Ass. Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

X

2

4

6

P25/B1,81

32 ans.
606 Ste Cath.

VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/5

Je, soussigné, Eugene Gratton 606 Ste Cath.
ayant été dûment compte constable & pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangelis que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge. Eugene Gratton

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-

neuve, ce 22^{ème} jour

de Mai

1915-

Oscar Lapocian
b. b. s. d. de M.

34 ans

273 3^e ans Ave

VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/15

Je, soussigné, Joseph Hercule Bazinet
ayant été dûment nommé constable et pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide. JH Bazinet

Assermenté devant moi à (Maison-

neuve, ce 22^e ans jour

de Mai 1915.

Georges Desjardins
G. G. S. D. de M.

âgé de 32 ans
Marié

VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/15 Je, soussigné, Philippe Gaumond 966^e Rue St
ayant été dûment engagé comme constable pompier et chef de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-Philippe Gaumond
neuve, ce cinquiesme jour
de Juillet 1913
J. J. J. J. J.

VILLE DE MAISONNEUVE.

1869/15

Je, soussigné, *Joseph Coulombe*,
ayant été dûment *assarmenté constable* de la Ville
de *Maisonneuve*, jure solennellement sur les *Saints Evangelis* que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide. *J. Coulombe*

Assarmenté devant moi à *Maison-*

neuve, ce *dixième* jour

de *Juillet* *J. B. Smith* 1915.

1069-4-14

14

CITE DE MAISONNEUVE

1869/16

Assermentation de nouveaux constables

27 Oct/15: Lettre Chef Marchessault demandant la nomination de 20 nouveaux constables. - voir item 22 de ce dossier -

1916

1916

Fev 22	F Brisebois	c & p
	Jos Dufresne	c p & c
	R. Halde	c p & c
	C Moussette	c p & c
	T. Trudeau	c & p
	A Daigneault	c & p
	Jos Bourgeois	c & p
	L. Lapointe	c & p
	H Gariépy	c & p
	G Marcotte	c & p
	A Cécyre	c & p
	C B Lafond	c p & c
	T. Déziel	c p & c
	A Harel	c & p
	Jos Serre	c & p
	-N Tapin	c & p

Fev 22	D Roch	c & p
	M Hamel	c & p
	J L D'Aragon	c & p
	W Lussier	c & p
	HMongeon	c & p
	J Lachance	c & p
	E Brazeau	c & p
	L Chapdelaine	c p & c
	O Paradis	c p & c
	L Signori	c & p
	M Provost	c & p
Mai 5	A Bazinet	c & p
Oct 5	Z Vinette	c & p
	A St Jean	c & p
Juin 6	A Grenier	c p & c
	J Coderre	c p & c

==

c p & c veut dire: constable, pompier et chauffeur
-c & p veut dire: constable et pompier

=

VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/1916 Je, soussigné Ferdinand Brisebois 278^e Rue Ave.
ayant été dûment comme constable & pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maison-

neuve, ce vingt-troisième jour

d'Avril

1916

F. Brisebois

J. A. M. G.

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné Joseph Dufresne 165 Boulevard
ayant été dûment nommé constable pompier & chauffeur de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Évangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge. Joseph Dufresne

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maisson-

neuve, ce vingt deuxième jour

de Février 1916

J. Stantou

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, Raoul Halde, 258^e Boulevard
ayant été dûment nommé constable pompier chauffeur de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide. Raoul Halde.
Assermenté devant moi à Maisson-
neuve, ce vingt-deuxième jour
de Février 1916
J. Aron

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, Cleophas Goussette 2112 Desjardins
ayant été dûment engagé comme ~~constable~~ pompier & chauffeur de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison- Cleophas Goussette
neuve, ce vingtdeuxième jour
de Février 1915
J. A. Ambrose

33 ans
Maire
Grandes 519

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, Teléphore Trudeau 216 Boulevard
ayant été dûment engagé comme constable pour la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Évangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison- Teléphore Trudeau

neuve, ce vingt-deuxième jour

de Février 1916

J. Anton

33 ans
Maie
5-8.

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, *Arthur Daignault* 937 pi IX
ayant été dûment engagé comme *constable & sergent* de la Ville
de *Maisonneuve*, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge. *Arthur Daignault*

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à *Maison-*

neuve, ce *vingt-deuxième* jour

de *Fevrier* 191

J. M. Anton

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, Joseph Bourgeois 571 Letourneur
ayant été dûment nommé constable & pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-
neuve, ce vingtdeuxième jour
d e Février 1916

Joseph Bourgeois

J. Anton

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, *Leon Lapointe* *387* *Finch Ave*
ayant été dûment *comme constaté* *par* *le* *Conseil* *de* *la* *Ville*
de *Maison* *neuve*, jure solennellement sur les Saints Evangelis que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à *Maison-* *Leon Lapointe*
neuve, ce *vingt* *deuxième* *jour*
de *Février* *1916*
W. Ambrose

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné *Hercule Gariépy* 1916 *quatrième*
ayant été dûment *comme* *constable* *de* *la* *Ville*
de *Maison* *neuve*, jure solennellement sur les Saints Évangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-

neuve, ce *vingt-deuxième* jour

de *Février* 1916

J. Amthor

Hercule Gariépy

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, *George Marcotte* 167^e St. Catherine
ayant été dûment nommé *constable & pompier* de la Ville
de *Maisonneuve*, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à *Maison-* *George Marcotte*
neuve, ce *vingt-deuxième* jour
de *Février* 1912
J. W. Ambrose

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné *Arthur Cœyue 375 Bourbonnais*
ayant été dûment nommé constable & pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Évangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-

neuve, ce vingt-deuxième jour

de Février 1916

J. Arntson

Arthur Cœyue

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, Charles Lafont, 355^e Jeanne d'Arc
ayant été dûment engagé comme constable ~~pour~~ ~~la~~ ~~ville~~ de
Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maison- Charles B. Lafont
neuve, ce vingt-deuxième jour
de Février 1916
J. O. Ambler

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, *Jufflé Sigil 175 Le Soumeux*
ayant été dûment engagé comme constable *fonctionnaire* chauffeur de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Évangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maisson-

neuve, ce *vingt-deuxième* jour

de *Février* 1916

J. Amthor

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, Adélard Harel 278 Orleans
ayant été dûment connu constable & pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maisson-

neuve, ce vingt-deuxième jour

de Février 1916

J. Ambrose

Adélard Harel

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, Joseph Serre 466 Letourneur
ayant été dûment nommé constable pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maisson-

neuve, ce vingt-deuxième jour

de Février 1916

J. Ambroise

Joseph Serre

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, *Nicolas Tassin 773* Lasalle
ayant été dûment connu constable & pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-

neuve, ce vingt-cinquième jour

de Février 1916

J. Anton

N. Tassin

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, Donat Roch 318 2^{ème} Ave
ayant été dûment nommé constable & pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-
neuve, ce vingt-deuxième jour
d'Avril 1916
J. W. Ambrose

Donat Roch,

29 ans
Maire
5 x 6 1/8

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, *Monsieur Hamel 826* Letourneur
ayant été dûment engagé comme constable à l'empire de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge. *M. Hamel*

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-
neuve, ce vingt-deuxième jour
de Février 1916
J. Hamel

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, *Joseph Leon Dragon*
ayant été dûment connu *chauffeur constable pompier* de la Ville
de *Maisonneuve*, jure solennellement sur les *Saints Evangelis* que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à *Maison-*

neuve, ce *vingtdeuxième* jour

d*e* *Fevrier* *1910*

J. L. Dragon
J. L. Dragon

33 ans
Muni
Grandm 5²⁹/₇

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, *William Lussier # 727 Desjardins*
ayant été dûment engagé comme constable de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maison- *William Lussier*

neuve, ce vingt-deuxième jour
de Février 1916
J. Ambron

38 ans
veuf.
5492

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné *Hector Mongeon 238 Desjardins*
ayant été dûment engagé comme *constable & pompier* de la Ville
de *Maisonneuve*, jure solennellement sur les *Saints Evangelis* que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à *Maison-*
neuve, ce *vingt-deuxième* jour
de *Février* 1916

Hector Mongeon

J. Amthor

29 ans
Maire
Le 5. 93/4

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, Joseph Lachance *Ed. Lachance*
ayant été dûment engagé comme constable & pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangelis que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-
neuve, ce vingt deuxième jour
de Février

Josh
Joseph Lachance

J. A. M. 1916

24 ans
Maire
578

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, Edouard Brazeau 175 Lefort
ayant été dûment engagé comme constable de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maison- Edouard Brazeau
neuve, le vingt-deuxième jour
de Février 1916
J. Amberg

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, soussigné, Les Chapdelaine 672^{ème} Ave
ayant été dûment engagé comme constable ~~promp~~ chauffeur de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison- Les Chapdelaine
neuve, ce 22^{ème} jour
de Février 1916
W. Ambler

TELEPHONE
LASALLE 299



BUREAU DU
CHEF DE POLICE

Cité de Maisonneuve
Que. Canada

Je, soussigné, Olivar Paradis 446 Lasalle ayant été
dument engagé comme constable pompier et chauffeur de la Cité de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles, que je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Oliva Paradis

Assermenté devant moi à Maisonneuve

ce 14^{ième} jour

de Fevrier 1916

J. W. Ambron
P.

idém d

VILLE DE MAISONNEUVE.

1169/10 Je, soussigné Louis Signori 027 Lafontaine
ayant été dûment connu constable sponpai de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangelis que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide. Louis Signori
Assermenté devant moi à (Maison-

neuve le 19^e jour
de Février 1916
J. Ambrose

34 ans
Maire
57/10

item 4

VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/10 Je, soussigné, M^{re} Proost 828 Letourneux
ayant été dûment engagé comme constable & pompier de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge. *Médéric Proost*

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-

neuve, ce 1^{er} jour

de Mars 1916
J. Ambrose

élément 4

VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/16 Je, soussigné, Arthur Bazinet -----

ayant été dûment constable-pompier ----- de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-

neuve, ce cinquième ----- jour

d e mai ----- 1916

Arthur Bazinet

J. J. L. L. L.

VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/16 Je, soussigné, *Jean Codere 286 Lefort*
ayant été dûment nommé *chauffeur police pompier* de la Ville
de *Maisonneuve*, jure solennellement sur les Saints Evangelis que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à *Maison-*

neuve, ce *6^e* jour

de *Juin* 1916 *Jean Codere*

Com. Ceur Superieure
District de Montreal

Age 21 ans

4

VILLE DE MAISONNEUVE.

1069/16 Je, soussigné, *Alfred Grenier* 18^{ème} Létourneur
ayant été dûment élu comme constable pour la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-

Alfred Grenier

neuve, ce 6^e jour

de *Juin* 18⁹⁶

Com. Cour Supérieure
District de Montreal.



CITÉ DE MAISONNEUVE

1069/16

Je, soussigné, Zeph. Vinette
ayant été dûment assermenté comme Constable
de la CITÉ DE MAISONNEUVE, jure solennellement sur les Saints Evangiles que je
remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de ma capacité les devoirs
de ma charge.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi

à Maisonneuve,

ce 5^{ème}

jour d' Oct

1916

Zephiren Vinette

Com. Coll. Supérieurs
District de Montréal.



CITÉ DE MAISONNEUVE

1069/16

Je, soussigné, Alexis St Jean
ayant été dûment Assermenté comme Constable & pompier
de la CITÉ DE MAISONNEUVE, jure solennellement sur les Saints Evangiles que je
remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de ma capacité les devoirs
de ma charge.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi

à Maisonneuve,

ce

5^{ème}

jour d'

oct.

1916

Alexis St Jean

René Desjardins

Com. Cour Supérieure
District de Montréal.

1069-4-15

15

LA CITE DE MAISONNEUVE

Assermentation de nouveaux c o n s t a b l e s

1069/1917

=====

1917

Mars 12 Chénier Régis c & p
" 12 Bazinet Arthur c & p
" 12 Desjardins E c & p

c & p veut dire constable & pompier

4

Liste des applications comme cons-
tables-pompiers soumise au Conseil à son assemblée du
1er.Déc.1915, remise au chef Marchessault ce 9 déc.,
1915 qui est chargé de faire l'inspection de tels
applicants.



4

CITÉ DE MAISONNEUVE

1069/17

Je, soussigné

Beyris Chemier
Conseiller municipal

ayant été dûment

de la CITÉ DE MAISONNEUVE, jure solennellement sur les Saints Evangiles que je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de ma capacité les devoirs de ma charge.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi

à Maisonneuve,

ce 12

jour de Mars 1917

J. H. M. M. P.

Beyris Chemier

X 2 4 6

P25/B1,81

1 4 2



4

CITÉ DE MAISONNEUVE

1069/17 Je, soussigné, Arthur Bazinet
ayant été dûment constatée spontanément

de la CITÉ DE MAISONNEUVE, jure solennellement sur les Saints Evangiles que je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de ma capacité les devoirs de ma charge.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi

à Maisonneuve,

ce 12^e

jour de Mars 1917



CITÉ DE MAISONNEUVE

Je, soussigné Emile Desjardins
ayant été dûment Conseiller municipal

1069/17

de la CITÉ DE MAISONNEUVE, jure solennellement sur les Saints Evangiles que je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de ma capacité les devoirs de ma charge.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi

à Maisonneuve,

ce

12^e

jour d

juin 1917
Jos. Ambrose

Emile Desjardins

1069-4-16

16

identif

LA CITE DE MAISONNEUVE

Copie de la Liste dont il est question à la page
105 du livre des minutes No. 13

Constables congédiés

1069/16

Georges Henrichon	58	Letourneux
Hector Sicard	291	3ème Avenue
J.H. Bazinet	273	3ème do
Alphonse Coulombe	325	Bourbonnière
Achille Decelles	200	Orléans
Anselme Hébert	604	Ste.Catherine
Jean Bte. Maurice	624	Letourneux
Hector Mongeon	238	Desjardins
Hercule Gariépy	196	4ème Avenue
Arthur Cécyre	375	Bourbonnière
Acildas Pion	681	Notre-Dame
Harry Mullen	680	Ste.Catherine
Georges Karamadukis	49	Pie IX
Lawrence McDonald	212	Lafontaine
Adélard Harel	278	Orléans
Ferdinand Brisebois	280	4ème.Avenue
Joseph Serre	466	Letourneux
Napoléon Henrichon	326	Jeanne d'Arc
Joseph Bourgeois	571	Letourneux
Louis Signori	527	Lafontaine
Henri Lapointe	884	Lasalle
Olivar Paradis	446	Lasalle
Abraham Gaumont	407	Adam
Charles Lafond	355	Jeanne d'Arc
Léo Chapdelaine	67	2ème Avenue

Vraie copie.

(L'original de cette liste est indexé
(au No.1085/16 des archives, étant dos-
(sier des employés de la Cité).

Maisonneuve. 19 Sept, 1901

1069

472

1000/901

A son Honneur M. le Maire et à M. M. les Conseillers.

313/5

Messieurs:

Où, avec regret, que je soumetts à votre honorable conseil les faits suivants:

1^o Que lundi, 16 Septembre dernier vers huit heures du matin, le feu s'est déclaré dans le haut de la rue Cassette, où la brigade du feu s'est rendue avec toute la célérité possible, les ordres du chef, M. J. O'Sullivan pour diriger les opérations au lieu d'être courtois, polis comme le sont généralement des ordres, furent des injures des sautes, des blasphèmes à mon adresse ainsi qu'à tous les autres hommes sans aucune distinction.

2^o Que dans la soirée du même jour ayant été mandé par un membre de votre honorable conseil, M. l'échevin J. Beaumont, je me suis rendu à ses ordres.

Considérant que je devais obéir à l'appel d'un élu du peuple, et suis revenu à l'heure exacte pour reprendre mon service régulier, à la station de Police.

3^o Que le lendemain matin, Mardi, le 17 Septembre, en me rendant à mon devoir pour comparaître devant la cour du Queen, pour un prisonnier qui devait être jugé. Le Chef J. O'Sullivan sans aucun prétexte de ma part ni injuria, me menaçant de me jeter hors la station, même de me descendre dans les cachots de l'hôtel de ville comme un vulgaire vagabond, un voyou, et ce sans aucune raison, disant qu'il était seul maître n'ayant à recevoir l'ordre de personne.

4^o Considérant: Que j'ai fait mon devoir à la lettre depuis mon entrée dans la brigade Maisonneuve; qu'en me rendant à la demande d'un échevin de notre municipalité, j'étais et suis convaincu d'être dans mon devoir, Ayant été et étant un serviteur fidèle que vous avez

leur juste honneur, M. M. le Maire et échevins, de votre confiance, en m'installant unanimement à différentes charges municipales, il me semble qu'il n'est que juste, que je vous demande protection et justice, contre un supérieur qui me traite comme un voyou et un vagabond, par des injures, des blasphèmes, surtout dans des occasions où le public est témoin de nos paroles et actions et devrait être respecté dans la personne des ses employés publics.

Considérant qu'un Chef qui donne des ordres, des commandements, en blasphémant, en injurant les hommes qui sont sous ces ordres, ne peut en retirer tous les avantages qu'il en retirerait, s'il ne les abrutissait pas des injures et des blasphèmes.

Considérant que pour ne pas prendre les ordres de notre Honorable Conseil, qui suivant le Chef, ont aucun ordre, à donner aux constables, pour cela, il serait nécessaire que lui-même soit à la Station de Police plus souvent et plus longtemps et donne les instructions nécessaires, aux différents employés de la Municipalité et au public qui ont besoin souvent d'informations en ce qui concerne les intérêts de notre ville en particulier et de ses citoyens en général.

En conséquence, Messieurs, j'ai l'honneur de demander, à votre Honorable Conseil, de vouloir bien ouvrir une enquête ^{publique} sur les faits ci-haut mentionnés et tous autres, qui pourraient surgir concernant les départements sous la juridiction du Chef Thos O'Farrell.

Et ce faisant vous rendant justice à tous deux de votre Serviteur.

Hélvis Daguette
Constable.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie.

vrai et en vertu de l'acte concernant
les serments et les juges judiciaires.

Et j'ai signé, etc. *Steph. Faquet*
ville de Maisonneuve le 19 septembre 1901. *Comp. 209*

Fait et déclaré devant moi.
ce dix-neuvième jour de septembre 1901.
J. C. Brault

A Monsieur le Maire et a
Messieurs le Conseillers
De la Ville de Maisonneuve.

472
111/901
Messieurs,

La Requete de Monsieur Simeon Char-
pentier, entrepreneur, de la Ville de Maisonneuve,

Expose respectueusement:

Qu'il a toute raison de croire que Mr Thomas
O'Farrell, chef de police et des pompiers, et surintendant
des travaux publics, n'a pas rempli ses charges, depuis
qu'il les occupe, a la satisfaction des contribuables de
la Ville de Maisonneuve;

Que de fait certaines plaintes tres graves ont
ete portees contre lui par un constable; et le Requerant
sait que d'autres contribuables se plaignent dans le meme
sens, et desirent une enquete sur l'administration de Mr
T.O'Farrell.

A ces causes Votre Requerant vous prie de nom-
mer un comite special pour s'enquerir de ce que dessus, et
le dit comite devant avoir l'autorisation d'entendre les
temoins necessaires et que le Requerant produira pour etab-
lir les dites accusations a etre portees, et devant
se limiter aux cinq dernieres annees.

Et Votre requerant ne cessera de prier.

Maisonneuve 25 Septembre 1901.

S. Charpentier

26 Septembre 1901.

472

1914/901

Mr. S. Charpentier,

Maisonneuve.

Monsieur,-

Votre demande d'enquête contre le Chef O'Farrell a été lue au Conseil de cette Ville et j'ai été autorisé de vous dire que cette lettre est restée sur la table d'ici à huit jours, et que si vous voulez porter des accusations spécifiques sur votre lettre vous pourrez le faire attendu qu'il faut, pour que le Conseil accorde une enquête, que des accusations directes et spécifiques soient portées.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

W. J. Evenden
de la Ville de Maisonneuve.

X

2

4

6

P25/B1,81

1 5 0

379/5

A Monsieur le Maire
et Messieurs les Conseillers de la Ville
de Maisonneuve

1172
1017 911

Nous soussignés propriétaires de la Ville de Maisonneuve
vous soumettons très respectueusement de bien vouloir
prendre notre demande en considération, afin de
faire cesser par des moyens énergiques ces rumeurs
malveillantes qui circulent actuellement dans notre ville
et qui ont pour but de ternir la réputation de notre
chef de police.

Ce qui nous décide à agir ainsi c'est qu'il n'y a au-
cunes preuves convaincantes contre lui.
En considération de tels faits, nous vous demandons
Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers d'user de
votre pouvoir, et faire cesser ces rumeurs qui ternissent
l'honneur de notre ville, et nous ne cessons de vous
Nos dévoués serviteurs

J. de Fontaine	J. L. Richer
E. H. Lefebvre	J. L. Lavoie
E. D. Lanthier	J. P. Riendeau
J. P. Lanthier	J. B. Reeves
J. P. Lanthier	J. L. Heureux
G. M. Pichet	H. Picard
Arthur Pichet	N. F. Fournier
M. J. Dupres	J. B. Adam
Av. D. Duroin	J. B. Adam
J. P. Duroin	J. B. Adam
R. Duroin	J. B. Adam
D. M. Duroin	J. B. Adam
Alphonse	J. B. Adam
D. B. Duroin	J. B. Adam
R. L. Duroin	J. B. Adam
J. Duroin	J. B. Adam
C. Duroin	J. B. Adam

379/5

et Messieurs le Maire
et Messieurs les Conseillers de la Ville
de Maisonneuve

Nous soussignés propriétaires de la Ville
de Maisonneuve nous soumettons très respectueuse-
ment de bien vouloir prendre notre demande
en considération afin de faire cesser par des
moyens énergiques ces rumeurs malveillantes
qui circulent actuellement dans notre ville
et qui ont pour but de ternir la réputation
de notre chef de police

ce qui nous décide d'agir ainsi est qu'il n'y
a aucune preuve convainquante contre lui
en considération de tel fait nous nous demandons
Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers
d'user de votre pouvoir et faire cesser
ces récrimination pour l'honneur de notre Ville
et nous ne cesserons de prier
vos dévoués serviteurs

~~P.A. Dupuis~~

Joseph Gagnon Rue LeTourneur	472
A. L. Bernier	460
H. Bois Rue Lasalle	444
A. R. S. Gagne Rue LeTourneur	639

1800 Dufresne Rue Ontario 522.	
Guilber Lamoureux Rue Letourneau - - - - -	549
La sonde - - - - -	687
Etienne Rey	811
Charles Mejean rue Lasalle	546
P. Giguere rue Lasalle	603
	301
L N Charbonneau rue Letourneau	525
M. Soussaint L'Esperance Rue Letourneau	880
G J Giguere rue Lasalle	
M. Narcisse Boucher Per rue Lasalle	900
M. Narcisse Boucher fils rue Lasalle	896
L'Espérance Lasalle	1006
Ferdinand Fortin 7008 Lasalle	1008
Alf Bernier 1113 Lasalle	
Rene Leger Lasalle	885
Edouard Gelair Lasalle	516
Jos. Mathieu Letourneau	459
Charles Champagne Letourneau	167

OCT 2 Rec'd
325/3

Maisonneuve, 2 octobre 1901.

A Monsieur le maire et à Messieurs les Conseillers de la Ville
de Maisonneuve.

1172
1010/931
Messieurs,

Pour répondre au désir que vous avez
exprimé, lors de votre dernière assemblée, j'ai modifié ma demande
d'enquête sur l'administration du Chef O'Farrell, en y ajoutant
quelques paragraphes, et je vous envoie avec la présente, ma de-
mande d'enquête, telle que modifiée.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre tout dévoué,

Siméon Charpentier

née 1900, plusieurs personnes ont payé de l'argent à l'en-
clos public de la Ville de Maisonneuve, et qu'une partie des
sommes ainsi payées n'est pas mentionnée dans les livres de
l'année 1900, comme ayant été reçues par la Ville;

60.- Que pendant l'année 1900, l'enclos public de la
ville de Maisonneuve a été sous le contrôle et la direction

OCT 2 Rec'd

379/5

A Monsieur le Maire et à Messieurs les Conseillers de la
Ville de Maisonneuve.

Messieurs,

La Requête de Monsieur Siméon Charpen-
tier, Entrepreneur de la Ville de Maisonneuve,

Expose respectueusement: _

10.- Qu'il a toute raison de croire que Mr. Thomas
O'Farrell, chef de police et des pompiers, et surintendant
des travaux publics, n'a pas rempli ses charges, depuis qu'il
les occupe, à la satisfaction des contribuables de la Ville
de Maisonneuve;

20.- Que de fait, certaines plaintes très graves ont
été portées contre lui par un constable; et le Requé-
rant sait que d'autres contribuables se plaignent dans le même
sens, et désirent une enquête sur l'administration de Mr. T.
O'Farrell;

30.- Qu'il a été informé, d'une manière croyable, que
d'après les livres de la ville de Maisonneuve, pour l'année
1900, la somme totale des montants perçus pendant la dite
année par l'enclos public, serait de neuf piastres et vingt-
cinq centins (\$9.25);

40.- Qu'il a néanmoins raison de croire que cette som-
me de \$9.25 ne comprend pas toutes les sommes qui ont été
réellement perçues par l'enclos public, durant la dite année
1900;

50.- Qu'il a toute raison de croire que pendant l'an-
née 1900, plusieurs personnes ont payé de l'argent à l'en-
clos public de la Ville de Maisonneuve, et qu'une partie des
sommes ainsi payées n'est pas mentionnée dans les livres de
l'année 1900, comme ayant été reçues par la Ville;

60.- Que pendant l'année 1900, l'enclos public de la
Ville de Maisonneuve a été sous le contrôle et la direction

472
777/401

de Mr. T. O'Farrell,

A ces causes, Votre Requéranr vous prie de nommer un comité spécial pour s'enquérir de ce que dessus, le dit comité devant avoir l'autorisation d'entendre les témoins nécessaires et que le Requéranr produira pour établir les accusations à être portées et devant se limiter aux cinq dernières années.

Et votre Requéranr ne cessera de prier.

Maisonneuve, 2 octobre 1901.

Siméon Charpentier

4 Octobre 1901.

Mr. S. Charpentier,
Maisonneuve.

Monsieur,-

En réponse à votre requête au Conseil de cette Ville en date du 2 courant, je dois vous dire que votre demande d'enquête contre le Chef O'Farrell a été accordée, et qu'un comité spécial composé de MM. les Conseillers Trudel, Lachapelle & Fortin a été nommé pour conduire cette enquête.

Je vous prévierdrai lorsque le Comité désirera vous rencontrer.

J'ai l'honneur d'être
Votre très humble serviteur

Sec. p^rés.

de la Ville de Maisonneuve.

24 Octobre 1901

Mr.S.Charpentier,
Maisonneuve.-

Monsieur,

Le Comité nommé par le Conseil de cette Ville pour procéder à l'enquête que vous avez demandée contre le Chef O'Farrell au sujet de certaines accusations portées contre lui se réunira aujourd'hui le 24 à 8 hrs. P.M. précises à l'hôtel-de-Ville de Maisonneuve.

En conséquence veuillez être présent aux lieu et heure ci-dessus indiqués et être prêt à faire votre preuve.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

[Signature]
de la Ville de Maisonneuve.

24 Octobre 1901.

Mr. Thos. O'Farrell,
472
10-901
Chef de Police,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

Le Comité nommé par le Conseil de cette Ville pour procéder à l'enquête que Mr. S. Charpentier a demandée au sujet de certaines accusations portées contre vous, se réunira aujourd'hui, le 24, à 8hrs. P.M. précises à l'hôtel-de-Ville de Maisonneuve.

En conséquence veuillez être *présent* aux lieu et heure dessus indiqués.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

M. J. G. Gagnon
de la Ville de Maisonneuve.

A messieurs le Maire et Messieurs
les Conscillers de la Ville de Maisonneu-
ve

Messieurs,

La requête de Mr Simon
Charpentier, Entrepreneur de la Ville
de Maisonneuve

Est par respectueusement:

1^o qu'il a toute raison de croire
que Mr J. O'Farrell, Chef de
Police & des pompiers, et surintendant
des travaux publics, n'a pas rempli
ses charges, depuis qu'il les occupe,
à la satisfaction des contribuables
de la Ville de Maisonneuve:

2^o que de fait certaines plaintes
très graves ont été portées contre lui
par un constable; et le Requêteur
sait que d'autres contribuables
se plaignent dans le même sens,
et décident une enquête sur l'ad-
ministration de Mr J. O'Farrell

3^o qu'il a été informé, d'une
manière croyable, que d'après les
livres de la Ville de Maisonneuve,
pour l'année 1900, la somme totale
des montants perçus pendant
ladite année par l'enclavé public,
serait de neuf piastres & vingt
cinq centimes (9²⁵);

4^o qu'il a néanmoins raison
de croire que cette somme de
9²⁵ ne correspond pas toutes
les

Les sommes qui ont été réellement perçues
par l'encaissement public devant la date au
mois 1900;

5° qu'il a toute raison de croire
que pendant l'année 1900, plusieurs
personnes ont payé de l'argent à l'en-
caissement public de la ville de Maisonneuve
receveur et qu'une partie des sommes
ainsi payées n'est pas mention-
née dans les livres de l'année 1900, com-
me ayant été reçues par la ville;

6° que pendant l'année 1900, l'en-
caissement public de la ville de Maisonneuve
a été sous le contrôle & la direction
de M. J. O'Farrell.

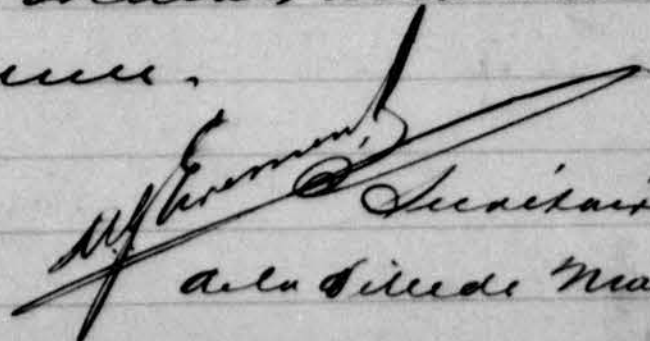
À ce propos, Votre Requêteur a eu l'honneur
de nommer un comité spécial sous
l'impulsion de ce que dessus, le dit Comité
devant avoir l'autorisation d'entendre
les témoins nécessaires et que le Re-
quêteur produira par suite les accu-
sations à elles portées & devant être limitées
aux cinq dernières années.

Et Votre Requêteur ne cessera de
prier...

Maisonneuve 2 octobre 1901

(Signé) Simon Charpentier

Nous avons copié de l'original de ce document
et nous l'avons conservé dans les archives de la ville de
Maisonneuve.


Secrétaire Trésorier
de la ville de Maisonneuve

A Monsieur le Maire et à Messieurs les Conseillers de la
Ville de Maisonneuve.

Messieurs,

La requête de Monsieur Siméon Charpentier, Entrepren-
neur de la Ville de Maisonneuve,

Expose respectueusement:

1o. Qu'il a toute raison de croire que Mr. Thomas
O'Farrell, chef de police et des pompiers, et surintendant des
travaux publics, n'a pas rempli ses charges, depuis qu'il les
occupe, à la satisfaction des contribuables de la Ville de Mai-
sonneuve;

2o. Que de fait, certaines plaintes très graves ont
été portées contre lui par un constable; et le Requéran-
t sait que d'autres contribuables se plaignent dans le même sens, et
désirent une enquête sur l'administration de Mr. T. O'Farrell;

3o. Qu'il a été informé, d'une manière crouble, que
d'après les livres de la Ville de Maisonneuve, pour l'année
1900, la somme totale des montants perçus pendant la dite année
par l'enclos public, serait de neuf piastres et vingt cinq
centins (\$9.25);

4o. Qu'il a néanmoins raison de croire que cette som-
me de \$9.25 ne comprend pas toutes les sommes qui ont été
réellement perçues par l'enclos public, durant la dite année
1900;

5o. Qu'il a toute raison de croire que pendant l'an-
née 1900, plusieurs personnes ont payé de l'argent à l'enclos
public de la Ville de Maisonneuve, et qu'une partie des sommes
ainsi payées n'est pas mentionnée dans les livres de l'année
1900, comme ayant été reçues par la Ville;

6o. Que pendant l'année 1900, l'enclos public de la Ville
de Maisonneuve a été sous le contrôle et la direction de Mr.
T. O'Farrell.

A ces causes votre requérant vous prie de nommer un comi-
té spécial pour s'enquérir de ce que dessus, le dit comité de-
vant avoir l'autorisation d'entendre les témoins nécessaires

= 2 =

et que le requérant produira pour établir les accusations à être portées et devant se limiter aux cinq dernières années.

Et votre requérant ne cessera de prier.

Maisonnette, 2 octobre, 1901.

(Signé) Siméon Charpentier.

(Vraie copie)

31 5 77

Extrait du livre des délibérations du Conseil de Ville de
Maisonneuve à son assemblée du 2 octobre 1908, savoir:

Lecture d'une lettre de Mr. S. Charpentier re accusations
portées contre le Chef O'Farrell.

Propose par Mr. M. Lachapelle

Secondé par Mr. J. Trudel,

Qu'une enquête contre
le chef O'Farrell, telle que demandée par Mr. S. Charpentier,
soit accordée et qu'un comité spécial soit nommé à cet effet.

Proposé en amendement par Mr. W. Reed,

secondé en amendement par Mr. F.X.A. Poitras,

Que la demande
de Mr. S. Charpentier soit référée au conseil en comité pour
examiner si les accusations de Mr. S. Charpentier existent.

Le vote étant pris sur l'amendement s'enregistre comme
suit: Mr. F.X.A. Poitras "oui"; Mr. W. Reed "oui"; Mr. M. La-
chapelle "non"; Mr. J. Rhéaume "non"; Mr. J. Trudel "non";
Trois contre l'amendement et deux pour, l'amendement est déclai-
ré perdu et la motion principale remportée sur la même division.

Proposé par Mr. J. Rhéaume

Secondé par Mr. M. Lachapelle,

que le Comité spécial chargé
de conduire l'enquête accordée à Mr. S. Charpentier, soit com-
posé de MM. J. Trudel, M. Lachapelle & L. Fortin.

Proposé en amendement par Mr. F.X.A. Poitras,

Secondé en amendement par Mr. W. Reed,

Que MM. Reed, Lacha-
pelle et Trudel remplacent MM. J. Trudel, M. Lachapelle & L.
Fortin, dans ce comité. -Le vote étant pris sur l'amendement
s'enregistre comme suit: Mr. F.X.A. Poitras "oui"; Mr. W. Reed
"oui"; Mr. M. Lachapelle "non"; Mr. J. Rhéaume "non"; Mr. J.
Trudel "non". Trois contre l'amendement et deux pour, l'amende-
ment est déclaré perdu et la motion principale remportée sur la
même division.

La requête des propriétaires qui vient d'être lue est en-
suite laissée sur la table jusqu'à nouvel ordre.

(Vrai extrait)

Ally. Gervement

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

Maisonneuve, 24 Octobre, 1901.

Première séance du Comité d'enquête nommé pour entendre
les accusations portées par Mr. S. Charpentier contre le Chef
O'Farrell.

1172
total 201

Présents: MM. J. Trudel,
M. Lachapelle,
L. Fortin.

On prend communication du dossier relatif à cette enquête
et il est

Proposé par Mr. M. Lachapelle
Secondé par Mr. L. Fortin

Que Mr. Jos. Trudel

soit nommé président de ce comité spécial. Adopté.

Mr. S. Charpentier comparait ensuite devant le comité et
demande que l'enquête soit ajournée à mardi prochain parce qu'il
n'a pas eu le temps d'assigner ses témoins.

Mr. O'Farrell comparait ensuite et déclare n'avoir pas
d'objection à ce que l'assemblée soit ajournée à mardi prochain.

Il est proposé par Mr. M. Lachapelle
secondé par Mr. L. Fortin

que cette assemblée soit

ajournée à mardi prochain le 29 courant, à 8 hrs P.M., à l'Hôtel-
de-Ville de Maisonneuve. Adopté.

Et l'assemblée est ajournée.

Le Monsieur le Maire & M. M.
les Conseillers de la Ville de
Maisonville,

Messieurs,

En réponse à la
Requête de Monsieur Siméon Char-
peaux demandant un Comité
d'Enquête,

Votre Soussigné déclare:

Que vu que votre conseil
a nommé un Comité d'Enquête
en réponse à la dite Requête, le
soussigné consent à répondre
à toute accusation définie et dé-
terminée, et nominativement ar-
ticulée, mais qu'il refusera de
se soumettre à une Enquête por-
tant sur des accusations géné-
rales, anonymes et non clai-
rement définies - le tout
respectueusement soumis.

Maisonville le 28 octobre 1901

Thos D'Harrell

Chef de Police des Pampiers

J. J. Cardinal
Avocat Procureur des
dit Défendeur

A Monsieur le Maire et à M.M.les Conseillers
de la Ville de Maisonneuve.

Messieurs,

En réponse à la requête de Monsieur Siméon Charpen-
tier demandant un Comité d'enquête,

Votre soussigné déclare:

Que, vu que votre Conseil a nommé un Comité d'enquê-
te en réponse à la dite requête, le soussigné consent à répon-
dre à toute accusation définie et clairement et nominativement
articulée, mais qu'il refusera de se soumettre à une enquête
portant sur des accusations générales, anonymes et non clai-
rement définies.

Le tout respectueusement soumis.

Maisonneuve, le 23 Octobre /901

(Signé) Thos. O'Farrell

Chef de police et des pompiers

(Signé) J.T. Cardinal

Avocat et procureur du dit défendeur.

Vraie copie demeurée dans les archives de la Ville de Maiso-
neuve.

Secrétaire-Trésorier
de la Ville de Maisonneuve.-

Université de Montréal
Comité d'histoire
A. Schepers réquérant

2010-11-11

J'ai saisi le maire de la
ville de Montréal sur
le fait que j'ai pu
prouver au mieux de ma
capacité le territoire de
la ville de Montréal au
début de la ville de
Montréal en 1901.
J'ai signé ce quatuor
le 11 novembre 1901.

Accusé de réception
le 11 novembre 1901.

Marie-Louise Gagnon

~~Le Maire~~
Gagnon
Comité d'histoire

Maisonneuve, 4 Novembre, 1901.

3ème Séance du Comité d'Enquête nommé pour entendre des accusations portées par Mr. S. Charpentier contre le Chef O'Farrell.

Présents: - MM. J. Trudel, Prés.

M. Lachapelle

L. Fortin, membres.

Il est proposé et résolu que Mlle. M.-Lse. Limoges soit assermentée comme sténographe pour prendre les dépositions des témoins dans cette enquête, et Mlle. Limoges est ensuite assermentée comme dit ci-dessus.

Il est ensuite proposé par Mr. M. Lachapelle,
secondé par Mr. L. Fortin,

Que le comité

déclare que l'enquête doit être faite aux frais, dépens, risques et périls des parties qui comparaissent devant lui et que ces parties devront signer une déclaration s'en rapportant à cette décision, assumant la responsabilité, les frais, risques et périls de cette enquête, sans que la Ville puisse en être tenue aucunement responsable.

MM. S. Charpentier & T. O'Farrell comparaissent et déclarent accepter la teneur de cette résolution.

-Les séances du dit comité ont jusqu'à présent été tenues dans la chambre du Maire à l'Hôtel-de-Ville de Maisonneuve, mais il est ensuite décidé que dorénavant les séances seront tenues publiquement dans la salle du Conseil et à l'instant le Comité se transporte dans la salle du dit Conseil.

Lecture est ensuite faite de l'accusation en date du 2 octobre 1901, de Mr. S. Charpentier contre Mr. T. O'Farrell, ainsi que de la résolution accordant l'enquête et la résolution déclarant qui doit payer les frais de cette enquête.

Mr. l'avocat J.T. Cardinal comparait ensuite pour le chef et Mr. l'avocat Lussier comparait ensuite pour Mr. Charpentier.

-Mr. l'avocat J.T. Cardinal lit et dépose ensuite sur la table la réponse de Mr. O'Farrell à l'accusation portée par Mr. S. Charpentier et l'on procède ensuite à l'enquête.

COMITE D'ENQUETE

S. Charpentier, Req.

vs.

Thomas O'Farrell, int.

Témoignage du Chef O'Farrell.

Q. Vous êtes le Chef de Police de Maisonneuve?

R. Oui Monsieur.

Q. Depuis combien d'années? R. Depuis douze ans.

Q. Occupez-vous d'autres charges pour la Ville?

R. Oui j'occupe d'autres charges: je suis surintendant des travaux publics, gardien de l'enclos public et chef des pompiers. voilà à peu près le résumé des charges que j'occupe dans la Ville de Maisonneuve.

Q. Qui vous a nommé à ces charges?

R. Je suis nommé par les règlements de la Ville.

Q. Avez-vous été chargé par le Conseil de la Ville de Maisonneuve ou par quelqu'un de ses membres, à faire l'inspection des travaux qui ont été faits par MM. Pauzé & Fils, dans les rues de la Ville de Maisonneuve?

Réponse de Mr. Cardinal, l'avocat de Mr. O'Farrell: Objecté à cette question comme illégale en autant qu'il n'est régulièrement pas d'accusations de ce genre formulées dans la requête de Mr. Charpentier.

Réponse de Mr. O'Farrell: Ce n'est pas l'accusation à laquelle je dois répondre ce soir; il a été entendu que ce soir serait l'accusation de l'enclos public; je ne suis pas préparé à répondre à d'autres accusations.

Q. C'est là votre réponse. Dois-je comprendre que vous refusez de répondre?

R. Oui, cette question ne relevant pas d'une accusation définie portée dans la requête de Mr. Charpentier.

(Cette question étant une question préliminaire, le Conseil de la Ville de Maisonneuve l'avise d'y répondre et le Comité décide que le Chef doit répondre.)

Q.

Q. (Même question répétée) Avez-vous été chargé par le Conseil de la Ville de Maisonneuve ou par quelqu'un de ses membres, à faire l'inspection des travaux qui ont été faits par MM. U. Pauzé & Fils, dans les rues de la Ville de Maisonneuve?

R. Oui Monsieur.

Q. En quelle année était-ce?

R. En 1898 ou 1899.

Q. Avez-vous été également chargé ou engagé par MM. Pauzé & Fils pour les représenter à l'inspection de ces mêmes travaux?

R. Non Monsieur.

Q. Avez-vous reçu des argents de MM. Pauzé & Fils, soit directement, soit indirectement, à l'occasion de ces travaux?

R. Je ne répondrai pas.

Q. Refusez-vous de répondre?

R. Oui je refuse.

Q. N'est-il pas vrai que vous receviez de MM. Pauzé & Fils tout le temps de la confection de ces travaux, alors que vous étiez chef de police de la Ville de Maisonneuve, dans les cinq dernières années, une somme de \$18.00 par semaine?

R. Même objection que la précédente, même décision du Comité et même réponse de Mr. O'Farrell: je ne répondrai pas Monsieur.

Q. N'est-il pas vrai que vous avez reçu des dits MM. Pauzé & Fils toujours en rapport avec ces travaux, une somme d'au moins \$400.?

R. Même objection, même décision du Comité et même réponse de Mr. O'Farrell: je ne répondrai pas.

Q. N'est-il pas vrai que vous vous êtes vanté publiquement d'avoir retiré des argents de MM. Pauzé & Fils, toujours en rapport avec ces travaux et alors que vous étiez chef de police de la Ville de Maisonneuve et depuis ces 5 dernières années, mais que c'était votre affaire?

R. Même objection, même décision du Comité et même réponse de Mr. O'Farrell: je ne répondrai pas.

Q. N'est-il pas vrai que vous avez formé une société avec Mr. Wilfrid Chatillon, il y a trois ou quatre ans, pour la couverture du collège de la Ville de Maisonneuve, alors que vous étiez chef de police de la Ville de Maisonneuve?

R. Même objection, même décision du Comité et même réponse de Mr. O'Farrell: je ne répondrai pas.

Q. N'est-il pas vrai que vous avez retiré la moitié des argents qui ont été payés par le dit contrat et que vous avez partagé les bénéfices avec Mr. Chatillon?

R. Même objection, même décision du Comité et même réponse de Mr. O'Farrell: je ne répondrai pas.

Q. N'est-il pas vrai que vous avez fait mettre en liberté depuis ces 5 dernières années, abusant de votre poste de chef de police, un grand nombre d'accusés qui avaient été arrêtés par les constables de la Ville de Maisonneuve et incarcérés dans les cellules de la Ville de Maisonneuve, et que vous avez fait mettre en liberté le lendemain matin, sans leur avoir fait passer un jugement?

R. Même objection même décision du Comité et même réponse de Mr. O'Farrell: Je ne répondrai pas.

Q. N'est-il pas vrai que vous avez reçu un montant relativement considérable de la part de ces accusés, qui achetaient leur liberté en vous donnant une certaine somme que vous exigiez pour cette mise en liberté?

R. Même objection même décision du Comité et même réponse de Mr. O'Farrell: je ne répondrai pas.

Q. N'est-il pas vrai que le 30 Mai 1900, alors que vous étiez chef de police de la Ville de Maisonneuve, que vous avez reçu de Mr. Arsène Pigeon une somme de \$3.00 pour cautionnement de son fils Arsène et que le cautionnement ayant été forfait, vous n'avez payé à la Ville de Maisonneuve que la somme de \$1.25, retenant en votre possession la différence et n'en rendant pas compte?

R. Même objection, même décision du Comité et même réponse de Mr. O'Farrell: je ne répondrai pas.

Q. N'est-il pas vrai que le 11 juin 1900 vous avez reçu en votre qualité de chef de police de la Ville de Maisonneuve, la somme de \$3.00 pour cautionnement de son fils Alphonse, qui avait été arrêté et qui était incarcéré dans les cellules de la Ville de Maisonneuve, et que son cautionnement ayant été forfait vous

n'en avez pas rendu compte à la Ville de Maisonneuve?

R. Même objection, même décision du Comité et même réponse de Mr.

O'Farrell: je ne répondrai pas.

Ajournement de l'enquête.

Maisonneuve, 5 Novembre, 1901.

*Je, soussigné, certifie que le rapport
ci-dessus est le rapport fidèle de l'enquête
tenue, à la date ci-dessus, d'après les notes
sténographiques prises à cette époque.*

M. J. L. L. L.

Stenographe.

COMITE d'ENQUETE

S. Charpentier, Req.

vs.

Thomas O'Farrell, int.

472/902

Témoignage du Chef O'Farrell.

Q. Vous êtes le Chef de Police de Maisonneuve?

R. Oui Monsieur.

Q. Depuis combien d'années? R. Depuis douze ans.

Q. Occupez-vous d'autres charges pour la Ville?

R. Oui j'occupe d'autres charges: je suis surintendant des travaux publics, gardien de l'enclos public et chef des pompiers, voilà à peu près le résumé des charges que j'occupe dans la Ville de Maisonneuve.

Q. Qui vous a nommé à ces charges?

R. Je suis nommé par les règlements de la Ville.

Q. Avez-vous été chargé par le Conseil de la Ville de Maisonneuve ou par quelqu'un de ses membres, à faire l'inspection des travaux qui ont été faits par MM. Pauzé & Fils, dans les rues de la Ville de Maisonneuve?

Réponse de Mr. Cardinal, l'avocat de Mr. O'Farrell: Objecté à cette question comme illégale en autant qu'il n'est régulièrement pas d'accusation de ce genre formulée dans la requête de Mr. Charpentier.

Réponse de Mr. O'Farrell: Ce n'est pas l'accusation à laquelle je dois répondre ce soir; il a été entendu que ce soir serait l'accusation de l'enclos public; je ne suis pas préparé à répondre à d'autres accusations.

Q. C'est là votre réponse. Dois-je comprendre que vous refusez de répondre?

R. Oui, cette question ne relevant pas d'une accusation définie portée dans la requête de Mr. Charpentier.

(Cette question étant une question préliminaire, le Conseil de la Ville de Maisonneuve l'avise d'y répondre et le Comité décide que le Chef doit répondre.)

Q.

Q. (Même question répétée) Avez-vous été chargé par le Conseil de la Ville de Maisonneuve ou par quelqu'un de ses membres, à faire l'inspection des travaux qui ont été faits par MM. U. Pauzé & Fils, dans les rues de la Ville de Maisonneuve?

R. Oui Monsieur.

Q. En quelle année était-ce?

R. En 1898 ou 1899.

Q. Avez-vous été également chargé ou engagé par MM. Pauzé & Fils pour les représenter à l'inspection de ces mêmes travaux?

R. Non Monsieur.

Q. Avez-vous reçu des agents de MM. Pauzé & Fils, soit directement, soit indirectement, à l'occasion de ces travaux?

R. Je ne répondrai pas.

Q. Refusez-vous de répondre?

R. Oui je refuse.

Q. N'est-il pas vrai que vous receviez de MM. Pauzé & Fils tout le temps de la confection de ces travaux, alors que vous étiez chef de police de la Ville de Maisonneuve, dans les cinq dernières années, une somme de \$18.00 par semaine?

R. Même objection que la précédente, même décision du Comité et même réponse de Mr. O'Farrell: je ne répondrai pas Monsieur.

Q. N'est-il pas vrai que vous avez reçu des dits MM. Pauzé & Fils toujours en rapport avec ces travaux, une somme d'au moins \$400.?

R. Même objection, même décision du Comité et même réponse de Mr. O'Farrell: je ne répondrai pas.

Q. N'est-il pas vrai que vous vous êtes vanté publiquement d'avoir retiré des agents de MM. Pauzé & Fils, toujours en rapport avec ces travaux et alors que vous étiez chef de police de la Ville de Maisonneuve et depuis ces 5 dernières années, mais que c'était votre affaire?

R. Même objection, même décision du Comité et même réponse de Mr. O'Farrell: je ne répondrai pas.

Q. N'est-il pas vrai que vous avez formé une société avec Mr. Wilfrid Chatillon, il y a trois ou quatre ans, pour la couverture du collège de la Ville de Maisonneuve, alors que vous étiez chef de police de la Ville de Maisonneuve?

R. Même objection, même décision du Comité et même réponse de Mr. O'Farrell: je ne répondrai pas.

Q. N'est-il pas vrai que vous avez retiré la moitié des argents qui ont été payés par le dit contrat et que vous avez partagé les bénéfices avec Mr. Chatillon?

R. Même objection, même décision du Comité et même réponse de Mr. O'Farrell: je ne répondrai pas.

Q. N'est-il pas vrai que vous avez fait mettre en liberté depuis ces 5 dernières années, abusant de votre poste de chef de police, un grand nombre d'accusés qui avaient été arrêtés par les constables de la Ville de Maisonneuve et incarcérés dans les cellules de la Ville de Maisonneuve, et que vous avez fait mettre en liberté le lendemain matin, sans leur avoir fait passer un jugement?

R. Même objection même décision du Comité et même réponse de Mr. O'Farrell: Je ne répondrai pas.

Q. N'est-il pas vrai que vous avez reçu un montant relativement considérable de la part de ces accusés, qui achetaient leur liberté en vous donnant une certaine somme que vous exigiez pour cette mise en liberté?

R. Même objection même décision du Comité et même réponse de Mr. O'Farrell: je ne répondrai pas.

Q. N'est-il pas vrai que le 30 Mai 1900, alors que vous étiez chef de police de la Ville de Maisonneuve, que vous avez reçu de Mr. Arsène Pigeon une somme de \$3.00 pour cautionnement de son fils Arsène et que le cautionnement ayant été forfait, vous n'avez payé à la Ville de Maisonneuve que la somme de \$1.25, retenant en votre possession la différence et n'en rendant pas compte?

R. Même objection, même décision du Comité et même réponse de Mr. O'Farrell: je ne répondrai pas.

Q. N'est-il pas vrai que le 11 juin 1900 vous avez reçu en votre qualité de chef de police de la Ville de Maisonneuve, la somme de \$3.00 pour cautionnement de son fils Alphonse, qui avait été arrêté et qui était incarcéré dans les cellules de la Ville de Maisonneuve, et que son cautionnement ayant été forfait vous

Y Extrait du livre des délibérations du Conseil de Ville de
Maisonneuve à son assemblée du 6 Novembre 1901, savoir:

.....Mr. L. Fortin déclare que le Conseil dans la Chambre
du Maire et des Conseillers vient de demander la résignation
du Chef O'Farrell et s'informe si cette résignation est devant
le Conseil, sur réponse négative du Secrétaire-Trésorier,

Il est proposé par Mr. L. Fortin,

secondé par Mr. M. Lachapelle,

qu'il soit réso-

lu de destituer Mr. Thomas O'Farrell, comme chef de police et
des pompiers et surintendant des travaux de la Ville de Maiso-
neuve et qu'il soit congédié et remercié de ses services comme
tel.

Cette destitution devra prendre effet ce jour et il est
enjoint au Secrétaire-Trésorier de signifier cette résolution
à Mr. O'Farrell, de lui payer son salaire dû à ce jour inclusi-
vement et de le notifier d'avoir sous huit jours à remettre au
Maire ou au Bureau du Conseil, les choses appartenant aux dites
charges.

Le vote étant demandé et pris sur cette motion s'enrégis-
tre comme suit:

Mr. F.X.A. Poitras "non", Mr. Walter Reed "non", Mr. L.
Fortin "oui", Mr. M. Lachapelle "oui", Mr. J. Rhéaume "oui",
Mr. J. Trudel "oui"; quatre pour la motion et deux contre, la
motion est déclarée remportée et adoptée.

Mr. le Maire déclare ensuite ne pas concourir dans cette
motion.

(Vrai extrait)

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

*Salaire du chef depuis 1897
de mai 1897 à mai 1898 - 624.*

*" 1898 " 1899 676.
" 1899 " 1900 728.
" 1900 " 1901 878.7 Novembre 1901.
" 1901 " 1902 900. " 17.30 par semaine*

Mr. Thos. O'Farrell,

Maisonneuve.

472/901

Mon Cher Monsieur:-

J'ai reçu instruction de la part du Conseil de la Ville de Maisonneuve de vous signifier copie de la résolution suivante, passée à son assemblée du 6 courant, savoir:

X Résignation
[Signature]
"Mr. L. Fortin déclare que le Conseil, dans la chambre du Maire et des Conseillers, vient de demander la résignation du Chef O'Farrell et s'informe si cette ~~résolution~~ ^X est devant le Conseil; sur réponse négative du Secrétaire-Trésorier,

"Il est proposé par Mr. L. Fortin,
"secondé par Mr. M. Lachapelle,

"qu'il soit résolu de

"destituer Mr. Thomas O'Farrell, comme chef de police et des pompiers et surintendant des travaux de la Ville de Maisonneuve et
"qu'il soit congédié et remercié de ses services comme tel.

"Cette destitution devra prendre effet ce jour et il est enjoint au Secrétaire-Trésorier de signifier cette résolution
"à Mr. O'Farrell, de lui payer son salaire dû à ce jour inclusivement et de le notifier d'avoir sous huit jours à remettre au Maire ou au Bureau du Conseil les choses appartenant aux dites charges.

"Le vote étant demandé et pris sur cette motion s'enregistre comme suit:

"Mr. F.X.A. Poitras "non; Mr. Walter Reed "non; Mr. L. For-

= 2 =

"Fortin "oui"; Mr. M. Lachapelle "oui"; Mr. J. Rhéaume "oui"; Mr. J. Trudel "oui"; quatre pour la motion et deux contre, la motion est déclarée remportée et adoptée."

"Mr. le Maire déclare ensuite ne pas concourir dans cette motion."

En conséquence je vous notifie que vous avez été destitué par le Conseil de la Ville de Maisonneuve, comme chef de Police et des pompiers et surintendant des travaux de la Ville et que vous avez été congédié et remercié de vos services comme tel.

Je vous remets en conséquence la somme de \$12.⁹⁶/₁₀₀ — étant pour tout salaire que vous avez droit d'exiger de la Ville de Maisonneuve jusqu'à ce jour; et enfin je vous notifie d'avoir sous huit jours de cette date, à remettre à Mr. le Maire ou au Bureau du Conseil, les deniers, clefs, livres, papiers, insignes, rapports, documents, archives et autres choses appartenant aux susdites charges, et partant, à la Ville de Maisonneuve.

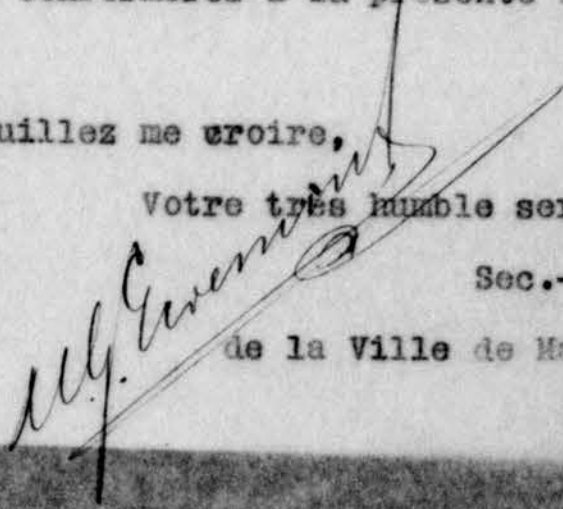
Espérant que vous vous conformerez à la présente dans le délai susdit,

Veillez me croire,

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.



Montréal 17/11/1901

Reçu de M^r Thomas O'Sullivan

472/
901

ex chef de police de la Ville de

Montréal les articles sui-

vants appartenant à la Ville

de Montréal & de plus

deux des choses qu'il

occupait. Savaient:

1 paire de hauts cuffs avec clef

revolver; deux clefs pour bureau

2 clefs pour desk. 3 clefs de boi-

te & alarme pour le feu. 2 bob-

bes de clef de police une paire

de battes en caoutchouc; un

porceuse en caoutchouc pour

pompe; un bureau.

En foi de quoi j'en ai signé

à Montréal le 17/11/1901

M^r G. G. G. G.
Secrétaire
de la Ville de Montréal

Montreuil des effets trouvés dans le bureau du chef à son départ

1 livre de papier blanc pris en magasin

1 v. de papier des Comptes

2 piles sans lettres (Correspondances)

1 branche noyale (Recherches)

1 livre pour papier & eau

1 cadenas

1 livre représentant de la ville

1 livre de cartes touchées avec cire

1 lot de Papier pour presse

2 livres pour papier & Taliquette

année 1893-94 & 95 propres &c

1 livre de papier blanc pris en magasin

1 lot de papier de presse

1 croquis

1 lot de papier blanc

Montreuil des effets -

13/11/1901

[Signature]

Maisonneuve, 13/11/91

Reçu de Mr Thomas & Fornelle en
costume de chef de police avec
casque et visière de même couleur

1069/01

~~Maisonneuve~~
Secours

7 Novembre 1901.

Mr. S. Charpentier,
Maisonneuve.

472
1010/901

Monsieur,-

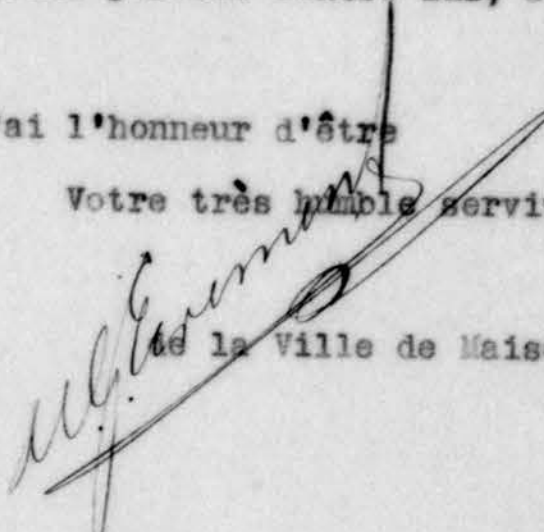
J'ai l'honneur de vous informer que Mr. Thos. O'Farrell, chef de police et des pompiers et surintendant des travaux de cette Ville, ayant été destitué par résolution du Conseil du 6 Novembre courant, le Comité d'Enquête nommé pour entendre les accusations que vous aviez portées contre lui, a été déchargé de ses fonctions.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.



7 Novembre 1901.

Mr. Thos. O'Parrell,

Maisonneuve.

472
2010/901

Monsieur,-

Je dois vous dire que le Conseil de cette Ville a passé hier soir, une résolution déchargeant le Comité d'Enquête nommé pour entendre les accusations portées contre vous.

J'ai l'honneur d'être

votre très humble serviteur

Séc.-Trés.

W. G. G. G.
de la Ville de Maisonneuve.

15 Nov. 1901.

472/901 Mr. L.J.S. Morin, Avocat,

Montréal.

Mon Cher Monsieur,-

Le Conseil vous a demandé s'il peut renvoyer l'ex-chef de police O'Farrell du logement qu'il occupe et qui appartient à la corporation, et, si c'est possible, quels sont les moyens à prendre?

Pour vous faciliter votre opinion je vous transmets le dossier concernant l'engagement de l'ex-chef O'Farrell.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

M. O'Farrell ayant été destitué de son poste

dernièrement, son salaire comme chef a cessé de courir et je considère que l'obligation assumée par la Ville de loger M. O'Farrell faisait partie de son salaire, et par conséquent, la Ville peut reprendre possession du logement. Il y a en plus, l'obligation pour

Montréal, 19 Novembre 1901.

A M. le Maire,
 et MM. les Conseillers,
 de la Ville de Maisonneuve.

472/901

Messieurs,

On me demande si la Ville "peut renvoyer l'ex-chef de police M. O'Farrell du logement qu'il occupe et qui appartient à la Corporation". Je suis d'opinion que la Ville a le droit de reprendre possession de ce logement, à compter de sa destitution.

Le 29 Juillet 1897, M. O'Farrell et la Ville ont fait les conventions suivantes: M. O'Farrell s'est engagé pour le terme de trois ans, à compter du 3 Mai 1897, comme chef de police, chef des pompiers et surveillant des travaux de la Ville. De son côté, la Ville s'engageait de donner à M. O'Farrell la somme de \$12.00 par semaine pour la première année, \$13.00 par semaine pour la deuxième année et \$14.00 par semaine pour la troisième année. La Ville s'engageait en outre, à habiller, loger, chauffer, éclairer et fournir l'eau à M. O'Farrell. Ce contrat de louage de services a été continué ^{dans sa} ~~par tacite reconduction~~ ^{en année par résolution}. Les seuls changements intervenus au contrat, ont été une augmentation annuelle du salaire "en argent" qui a été porté par résolution du 21 Février 1901, à \$900.00 par année, les autres conditions d'engagement du 29 Juillet 1897, n'ont pas varié.

M. O'Farrell ayant été destitué de ses fonctions dernièrement, son salaire comme chef a cessé de courir et je considère que l'obligation assumée par la Ville de loger M. O'Farrell faisait partie de son salaire, et par conséquent, la Ville peut reprendre possession du logement. Il y a en plus, l'obligation pour

un officier destitué, que ce soit légalement ou illégalement, de remettre les choses appartenant à la charge qu'il a occupée.

A la question que l'on me pose sur les moyens à prendre pour obtenir la possession de ce logement, je n'en vois pas d'autre actuellement, qu'une action en expulsion.

20 Nov. 1901

Votre dévoué serviteur

L. Morin

Maisonneuve, 30 Novembre, 1901.

Mr. Thos. O'Farrell,
472/901

Maisonneuve.

Monsieur,-

J'ai reçu instruction du Conseil de Ville de Maisonneuve d'avoir à vous notifier de quitter le logement qui appartient à la Ville et que vous occupez actuellement comme chef de police et feu, d'ici au 15 décembre prochain.

En conséquence je vous notifie que si, d'ici à cette date, vous n'avez pas délaissé le susdit logement, la Ville prendra les procédés légaux nécessaires pour rentrer en possession du susdit logement, le tout, à vos frais, risques et périls.

J'espère que vous vous conformerez à ceci.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

M. Guenée
de la Ville de Maisonneuve.

29 Novembre, 1901.

Mr. L.J.S. Morin, Avocat, Montréal.

22/901

Mon Cher Monsieur,-

Veuillez trouver sous pli une action de Mr.
Thos. O'Farrell pour salaire.

-Vous avez été autorisé de préparer le plaidoyer en ré-
ponse à cette action, dans les délais légaux.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

30 Novembre 1901.

472
1010/901
Mr. Oscar Senécal,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

En vertu d'une résolution du Conseil de cette Ville passée à son assemblée du 27 courant, je dois vous dire que vous avez été autorisé de comparer le livre du chef de police sur les arrestations des ~~personnes~~ avec le livre de caisse du Secrétaire-Trésorier de cette Ville et de faire rapport sur ce que vous trouverez d'étrange dans ce livre.

J'espère que vous vous acquitterez de cette charge le plus tôt possible.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

M. G. Guimond
de la Ville de Maisonneuve.

tion des objets trouvés sur les prisonniers.

En 1899, il y a eu 142 arrestations et aucune entrée n'a été faite dans la colonne des objets trouvés sur les prisonniers.

En 1900, il y a eu 167 arrestations, et aucune entrée n'a été faite dans la colonne des objets trouvés sur les

Monsieur le Maire et Messieurs les conseillers de la
Ville de Maisonneuve.

Messieurs,

J'ai examiné, conformément à votre demande, le livre contenant les "Informations sur les prisonniers arrêtés dans la Ville de Maisonneuve" depuis le 1er janvier 1897.

certaines de ces informations, notamment celles relatives aux noms des prisonniers, à leur résidence, leur profession, leur âge, leur nationalité, leur religion, la date de leur arrestation, ^{au} nom de celui qui a fait l'arrestation, me paraissent avoir été tenues régulièrement.

La nature de l'offense pour laquelle le prisonnier a été arrêté est généralement bien indiquée. Néanmoins, en 1901 il y a une vingtaine d'arrestations pour des offenses qui ne sont pas mentionnées dans ce livre.

RECHERCHES sur les PRISONNIERS.

Ce livre contient une colonne où doivent être entrés les argents ou choses trouvés sur les prisonniers.

En 1897, on a entré les noms de 229 personnes dans ce livre, et ce n'est que pour huit de ces prisonniers qu'on mentionne des objets trouvés en leur possession. Pour les autres prisonniers on ne fait aucune mention dans cette colonne.

En 1898, il y a eu 132 arrestations. Et pas une seule entrée n'a été faite dans la colonne destinée à l'inscription des objets trouvés sur les prisonniers.

En 1899, il y a eu 142 arrestations et aucune entrée n'a été faite dans la colonne des objets trouvés sur les prisonniers.

En 1900, il y a eu 167 arrestations, et aucune entrée n'a été faite dans la colonne des objets trouvés sur les

472
1010/911

prisonniers.

En 1901, sur 161 arrestations opérées, du 1er janvier au 8 août, aucune entrée n'a été faite dans la colonne des objets trouvés sur les prisonniers. Et sur 66 arrestations opérées entre le 8 août et le 1er novembre de la même année, dix-sept mentions sont faites dans la colonne des objets trouvés sur les prisonniers.

Suivant moi, lorsqu'aucun objet n'était trouvé sur le prisonnier, on devait en faire mention dans ce livre; et lorsqu'aucune recherche n'était pratiquée, on aurait dû également le mentionner.

RECUS du SECRETAIRE TRESORIER.

J'ai comparé les colonnes des amendes payées et des reçus du Secrétaire Trésorier, avec les livres de la Ville de Maisonneuve. J'ai constaté dans ce dernier livre plusieurs omissions s'élevant à la somme totale de \$21.45. J'ai informé de ce fait le Secrétaire Trésorier. Et le Secrétaire Trésorier, après recherches, m'a déclaré que c'est par oubli de sa part que ces omissions ont été commises, et il a immédiatement remboursé à la ville cette somme de \$21.45.

COLONNE des REMARQUES.

La dernière colonne du livre des informations sur les prisonniers est intitulée "REMARQUES" et est destinée généralement à recevoir les particularités sur les prisonniers, qui ne sont pas mentionnées dans les autres colonnes.

Du premier janvier 1897 à juillet 1898, on entrait dans cette colonne entr'autres informations, les dépôts faits par les prisonniers pour tenir lieu de cautionnements.

Depuis juillet 1898, cette habitude n'a pas été observée régulièrement. On a souvent omis de faire ces entrées.

Du 1er janvier au 17 septembre 1901, il n'y est fait mention que d'un cautionnement. Du 17 septembre au 1er no-

vembre 1901, on y mentionne huit cautionnements.

Par l'examen du livre des informations, j'ai aussi constaté que du 1er janvier 1897 au premier janvier 1901, il *ya* une vingtaine de prisonniers arrêtés pour des offenses mentionnées, et qui ne paraissent pas avoir été traduits devant les magistrats, ni devant les juges de paix pour subir leur procès. Aucune entrée n'est faite pour démontrer que ces prisonniers ont pu être remis en liberté sur l'ordre d'un juge de paix, ou de quelque autorité compétente.

Trois de ces prisonniers ont été remis en liberté après avoir déposé comme cautionnements chacun une somme d'argent. Aucune entrée n'est faite pour établir que ces cautionnements ont été forfaits, ou que leurs montants ont pu être remis au secrétaire Trésorier ou aux prisonniers.

J'ai également constaté qu'il n'est jamais fait mention dans ce livre, des mandats d'emprisonnement.

Et je fais le présent rapport pour me conformer à votre demande.

Veillez me croire, Messieurs,

Votre tout dévoué,

Oscar Sénécal,

Maisonneuve, 18 Décembre 1901.

Extrait du livre des délibérations du Conseil de Ville de Maisonneuve à son assemblée du 16 avril 1902, savoir:

On continue le débat sur la question de réinstallation de l'ex-chef O'Farrell.

Lecture est faite d'un désistement par Mr. O'Farrell de son action contre la Ville à certaines conditions.

Il est alors proposé par Mr. Wm. Richer,

secondé par Mr. H. Desjardins,

Que l'offre

faite à la Ville de Maisonneuve par Mr. Thomas O'Farrell de se désister de l'action en recouvrement de gages, qu'il a portée contre la Ville, soit acceptée et que l'action pendante entre lui et la Ville soit réglée suivant les conditions mentionnées dans la proposition de Mr. O'Farrell;

Que le dit Mr. O'Farrell soit engagé durant bon plaisir et discrétion du Conseil, comme chef de police et des pompiers et surintendant des travaux de la Ville de Maisonneuve. Le présent engagement datera du 17 avril courant et est fait aux conditions suivantes: Le salaire de Mr. O'Farrell sera de \$17.30 par semaine ou \$900.00 par année plus le logement. Mr. O'Farrell devra s'obliger de remplir bien et fidèlement tous les devoirs qui incombent généralement aux dites positions et ceux imposés par les règlements municipaux, le Conseil et la loi. La Ville se réserve le droit de faire, sur décision du Conseil à cet effet et s'il le juge à propos, une requête sur la conduite, les faits et gestes de Mr. O'Farrell, lorsqu'il exerçait les fonctions de chef de police de la Ville de Maisonneuve avant le 6 novembre 1901.

Proposé en amendement par Mr. M. Lachapelle,

Secondé en amendement par Mr. L. Fortin,

Que le débat

sur la question de la réinstallation de l'ex-chef O'Farrell soit remis après le procès que l'ex-chef O'Farrell a intenté contre la Ville à cause de sa destitution.

Le vote étant demandé et pris sur l'amendement s'enregistre comme suit:

Mr.

= 2 =

Mr. H. Desjardins "non", Mr. L. Fortin "oui", Mr. M. Lachapelle "oui", Mr. Walter Reed "non", Mr. J. Trudel "oui", Mr. Wm. Richer "non".

Trois pour l'amendement et trois contre, Mr. le Maire est appelé à donner son vote prépondérant et vote contre l'amendement en répondant "non".

L'amendement est alors déclaré perdu.

Le vote s'enregistre ensuite comme suit sur la motion principale:

Mr. H. Desjardins "oui", Mr. L. Fortin "non", Mr. M. Lachapelle "non", Mr. Walter Reed "oui", Mr. J. Trudel "non", Mr. Wm. Richer "oui".

Trois pour la motion principale et trois contre, Mr. le Maire est appelé à donner son vote prépondérant et vote pour la motion principale en répondant "oui".

La motion principale est alors déclarée remportée & adoptée.

(Vrai extrait)

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

452/5

Je soussigné, demandeur dans une certaine action contre la Ville de Maisonneuve et portant le No. 2891 des dossiers de la Cour Supérieure à Montréal, déclare par les présentes, offrir à la Ville de Maisonneuve de me désister de mon action contre elle, à condition que la Ville de Maisonneuve me paie le salaire que j'aurais gagné si je fus resté à son emploi, et ce à partir du 6 Novembre 1901, jusqu'à cette date, à savoir la somme de \$. Je paierai en outre tous les frais de mes avocats, et renonce à tous recours en dommages, pouvant résulter de quelque acte que ce soit de la Ville de Maisonneuve à mon égard.

472
11/11/02

Thomas D'Harrel

Maisonneuve 1^{er} avril 1902

Remoyn.
Walter Reed

1454/3

Riches

Il est proposé par
secondé par *A.D.*
et résolu:

*4721
total/912*

Que l'offre fait à la Ville de Maisonneuve par M. Thomas O'Farrell, de se désister de l'action en dommages qu'il a porté contre la Ville, soit accepté et que l'action pendante entre lui et la Ville soit réglée suivant les conditions mentionnées dans la proposition de M. O'Farrell.

Et il est en outre résolu que le dit M. T. O'Farrell soit engagé durant bon plaisir et discrétion du conseil comme chef de police et des pompiers, et surintendant des travaux de la Ville de Maisonneuve.

*plus
logement*

Le présent engagement datera du 17 Avril courant et est fait aux conditions suivantes: Le salaire de M. O'Farrell sera de \$ *1730* *ou 900⁰⁰ par année #* par semaine. M. O'Farrell devra s'obliger de remplir bien et fidèlement tous les devoirs qui incombent généralement aux dites positions, et ceux imposés par les règlements municipaux, le conseil et la loi. La Ville se réserve le droit de faire, sur décision du conseil à cet effet, et s'il le juge à propos, une enquête sur la conduite, faits et gestes de M. O'Farrell lorsqu'il exerçait les fonctions de chef de police de la Ville de Maisonneuve, avant le 6 Novembre 1901.

900 ✓
52
380
364
260
156

17.30

18 Avril 1902.

Mr. Thos. O'Farrell,
Maisonneuve.

472
+010/912
Mon Cher Monsieur,-

Je dois porter à votre connaissance que le Conseil de cette Ville a passé à son assemblée du 16 Avril courant, la résolution suivante, savoir:-

"Lecture est faite d'un désistement par Mr. O'Farrell de son action contre la Ville, à certaines conditions.

"Il est proposé par Mr. Wm. Richer,
"secondé par Mr. E. Desjardins,

"Que l'offre faite à la Ville de Maisonneuve par Mr. Thomas O'Farrell de se désister de l'action en recouvrement de gages qu'il a porté contre la Ville, soit acceptée et que l'action pendante entre lui et la Ville soit réglée suivant les conditions mentionnées dans la proposition de Mr. O'Farrell;

"Que le dit Mr. O'Farrell soit engagé durant bon plaisir et discrétion du Conseil, comme chef de police et des pompiers et surintendant des travaux de la Ville de Maisonneuve. Le présent engagement datera du 17 Avril courant et est fait aux conditions suivantes: Le salaire de Mr. O'Farrell sera de \$17.30 par semaine ou \$900.00 par année plus le logement. Mr. O'Farrell devra s'obliger de remplir bien et fidèlement tous les devoirs qui incombent généralement aux dites positions et ceux imposés par les règlements municipaux, le Conseil et la loi. La Ville

= 2 =

"se réserve le droit de faire, sur décision du Conseil à cet effet, et s'il le juge à propos, une enquête sur la conduite, les faits et gestes de Mr. O'Farrell, lorsqu'il exerçait les fonctions de chef de police de la Ville de Maisonneuve avant le 6 Novembre 1901.

"Proposé en amendement par Mr. M. Lachapelle,
"Secondé en amendement par Mr. L. Fortin,

"Que le débat sur la question de la réinstallation de l'ex-chef O'Farrell soit remis après le procès que l'ex-chef O'Farrell a intenté contre la ville à cause de sa destitution.

"Le vote étant demandé et pris sur l'amendement s'enregistre comme suit:

"Mr. H. Desjardins "non", Mr. L. Fortin "oui", Mr. M. Lachapelle "oui", Mr. Walter Reed "non", Mr. J. Trudel "oui", Mr. Wm. Richer "non".

"Trois pour l'amendement et trois contre, Mr. le Maire est appelé à donner son vote prépondérant et vote contre l'amendement en répondant "non".

"L'amendement est alors déclaré perdu.

"Le vote s'enregistre ensuite comme suit sur la motion principale:

"Mr. H. Desjardins "oui", Mr. L. Fortin "non", Mr. M. Lachapelle "non", Mr. Walter Reed "oui", Mr. J. Trudel "non", Mr. Wm. Richer "oui".

"Trois pour la motion principale et trois contre, Mr. le

= 3 =

"Le Maire est appelé à donner son vote prépondérant et vote pour
"la motion principale en répondant "oui".

"La motion principale est alors déclarée remportée et adop-
"tée."

En conséquence vu les termes de cette résolution vous vou-
drez bien me procurer, approuvé par Mr. l'avocat de la Ville, Mr.
Morin, le désistement de votre action contre la Ville et nous ré-
pondre par écrit si vous acceptez cette nomination.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

Au Conseil de Ville de
Maisonneuve.

Messieurs,-

472
#100/902

Je, soussigné, désire ~~as~~ protester et par les présentes ~~protestas~~ contre la décision du Conseil de cette Ville de réengager l'ex-chef de police O'Farrell, parce que lorsque nous l'avons démis de ses fonctions nous avons des raisons suffisantes pour justifier son renvoi et que ces mêmes raisons existent encore, et que dans tous les cas nous étions de bonne foi lorsque nous avons voté pour son renvoi; *Je* désire ~~as~~ que ce protêt soit inscrit au livre des délibérations du Conseil de Ville de Maisonneuve.

En foi de quoi *J'ai* signé à Maisonneuve ce *16^{ème}* jour du mois d' *avril* 1902.

Joseph. Crudele

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No. 2391

472
~~102~~

Thomas O'Farrell

Demandeur

Vs

La Ville de Maisonneuve

Défenderesse

Vu la résolution du conseil de la ville de Maisonneuve
passée le seize avril courant (1902) à mon sujet, je déclare par les
présentes me désister de la présente action, chaque partie payant
ses frais; et je demande acte de tel désistement.

Montréal, 18 avril 1902.

Thomas O'Farrell

*Approuvé
le 18 avril 1902*

*Am. O'Brien
Secrétaire pour
la Ville de Maisonneuve*



BUREAU DU SECRETAIRE

AVR 19 Rec'd
Téléphone Bell East 1523
1523

761/5

Maisonneuve, 19 Avril 1902. 190

Au Conseil de Ville de Maisonneuve.

Messieurs,-

472
1114/912

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre de votre Secrétaire me transmettant copie de la résolution de votre Conseil passée à son assemblée du 16 courant, par laquelle vous me réengagez comme chef de police et feu et surveillant des travaux publics.

J'ai l'honneur de répondre que j'accepte cet engagement aux conditions y mentionnées et à cet effet j'ai transmis ce jour à Mr. le Secrétaire, un désistement approuvé par Mr. l'avocat Morin, de l'action prise contre la Ville.

Je me souscris avec respect,

Votre tout dévoué,

Thomas D'Amiel

VILLE DE MAISONNEUVE.

2010/202

Je, soussigné, Thomas O'Farrell
ayant été dûment nommé Chef de police par le Conseil de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de
ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maison-
neuve, ce dix neuvième jour
d'août 1902

Thomas O'Farrell

M. J. [Signature]
Maire de la Ville de Maisonneuve

EDOUARD VII, par la grâce de Dieu, **ROI** du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, et **impératrice** des Indes;

*M. G. Scrimant, Secrétaire Empereur, de la Ville de
A Maisonneuve, district de Montréal*

A la demande de défendeur

en cette cause nous vous commandons sous les peines de droit, de comparaître personnellement devant notre dite Cour Supérieure siégeant au palais de Justice, à Montréal, à dix heures et demie de l'avant-midi le vingtième, jour de Mai courant

pour rendre votre témoignage en cette cause et votre présence y sera requise heure par heure et jour par jour jusqu'à ce que vous soyez légalement libéré & avec ordre d'apporter avec vous le livre de caisse & le ledger de la Ville de Maisonneuve pour l'année 1900, ainsi que tous les documents relatifs à l'enquête qui a été tenue contre Thomas O'Farrell, chef de Police, de Maisonneuve, à la demande de S. Charpentier

En foi de quoi nous avons fait opposer aux présentes le sceau de notre dite Cour Supérieure, à Montréal, ce seizième jour de Mai mil neuf cent deux

(Signé) E. Branchaud

Dét.
Protonotaire

(VRAIE COPIE)

J. Dupuis
V Avocat du Défendeur

No. 1285

ENQUÊTE ET MÉRITE
CHAMBRE NO.

Cour Superieure.

DISTRICT D

1014
472/902 T.C. Farrell

Demande

vs.

S. Charpentier

Défense

SUBPŒNA.

Copie pour *M. E. Guimont*

No. rue

Montréal.

Maisonnette

Pour renseignements le témoin peut s'adresser à

M

Procureur d

No. rue

DUPUIS & LUSSIER,
-AVOCATS-
BATISSE "LA PRESSE,"
CHAMBRE No. 1,
BELL TEL. MAIN 1970, - MONTREAL.

C. THORET, Editeur en Loi, 11 et 13 rue St-Jacques, Montréal.
No. 39

EDOUARD VII, ROI
~~VICTORIA~~, par la grâce de Dieu, ~~Reine~~ du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, et ~~Impératrice~~ des Indes;

M. Eustase Corincent, notaire de la Ville de Maisonneuve dans le district de Montréal

A la demande de du défendeur
en cette cause nous vous commandons sous les peines de droit, de comparaître personnellement devant notre dite Cour Supérieure siégeant au palais de Justice, à Montréal, à dix heures et demie de l'avant-midi le *dixième* jour de Juin courant pour rendre votre témoignage en cette cause et votre présence y sera requise heure par heure et jour par jour jusqu'à ce que vous soyez légalement libéré, *avec ordre d'apporter avec vous le livre de caisse et le ledger de la Municipalité de la Ville de Maisonneuve pour l'année 1900 ainsi que tous les documents relatifs à l'enquête qui a été tenue contre, Thomas O'Farrell chef de Police de Maisonneuve, à la demande de Pierre Charpentier.*
En foi de quoi nous avons fait opposer aux présentes le sceau de notre dite Cour Supérieure, à Montréal, ce deuxième jour de Juin mil neuf cent deux

(Signé) E. Branchaud,
Dép. Protonotaire.

(VRAIE COPIE)

Dupuis
Avocat d u De fendeur

No. 1265

ENQUÊTE ET MÉRITE
CHAMBRE NO.

Cour Supérieure.

DISTRICT D

T.O' Farrell

Demande

vs.

S. Charpentier

Défense

SUBPŒNA.

Copie pour *M. G. Evieumont & P.*

No. rue

Montréal. *Carroussel*

Pour renseignements le témoin peut s'adresser à
M

Procureur d

No. rue

DUPUIS & LUSSIER,

«AVOCATS»

BATISSE "LA PRESSE,"

CHAMBRE NO. 1,

BELL TEL. MAIN 1970, - MONTREAL.

C. THORST, Editeur en Loi, 11 et 13 rue St-Jacques, Montréal.

No. 39

J. O. Farrell

DEMANDE

S. Harpeur

DÉFENSE

X
aux ordres d'appeler
avec lui les lignes
d'assises judiciaires - le
mes d'assises, rap.
font de l'espérance -
Farrell a pu faire
de nous la Cour
aussi résolutions
Farrington le seron
deux de nos procès
et le réim. tout est
Référé - g'nd
D'ailleurs -
D'ailleurs -

EDOUARD VII, par la grâce de Dieu, ROI du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, et EMPEREUR des Indes ;

A M. G. Scrimmeur G. P.
de la ville de Moncton

A la demande de Demandeur

en cette cause nous vous commandons sous les peines de droit, de comparaître personnellement devant notre dite Cour Supérieure siégeant au palais de Justice, à Montréal, à dix heures et demie de l'avant-midi le cinquième jour de Juin 1902 pour rendre votre témoignage en cette cause et votre présence y sera requise heure par heure et jour par jour jusqu'à ce que vous soyez légalement libéré.

En foi de quoi nous avons fait apposer aux présentes le sceau de notre dite Cour Supérieure, à Montréal, ce troisième jour de Juin mil neuf cent deux

(Signé) J. Bouchard
Protonotaire

Avocat du Demandeur

(VRAIE COPIE)
Bouchard



BUREAU DU
CHEF DE POLICE.

REC 424 SFP
TELEPHONE BELL, EST 1299

306

Maisonneuve, 24 Sept 1902

A. M^r le Maire + Messieurs
les conseillers de la ville de Mai-

sonneuve

Messieurs

En les circonstances

472/02

posées et que aucune preuve n'a été
faite sur mon administration par
raison au bénéfice de la ville
Je suis persuadé de vos demandes
un engagement pour l'avenir
comme apparaissant pour m'assurer au moins un
engagement dans mon
domaine; j'ai accepté un engagement
à ma réinstallation comme tel dans
circonstances. Mais je laisse à votre
digne conseil si un employé de
ma qualification en fait de
Superviseur des travaux
publics, chef de police et des pompes
peut être un employé à la journée.
Comme je le suis au présent peut être
un engagement permanent
ou du moins un engagement
Comme je suis pour le présent



BUREAU DU
CHEF DE POLICE.

TELEPHONE BELL, EST 1299

Maisonneuve, 190

permissivement je demanderais à votre
disposé conseil de valoir bien
m'assurer un engagement pour
le reste de l'année (1902) et de plus de 1902
à 1903. comptant de premier de en ai avec
une augmentation de salaire de $52 \frac{00}{100}$ $\frac{00}{100}$
pour la première année et de l'année
(1904) à 1905 une autre augmentation
de $52 \frac{00}{100}$ par année ce qui donnerait une
augmentation de $104 \frac{00}{100}$ pour les
trois années. Saisant à votre
connaissance avec des obligations
que j'ai à remplir j'ai tout espoir
que vous ne me en refuserez point
cette demande

En espérant le service
à votre tout dévoué
serviteur
Thos. J. Hanley
Chef de Police

T. O'Farrell

DEMANDE

vs.
O. Gayette

DÉFENSE

EDOUARD VII, par la grâce de Dieu, ROI du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, et EMPEREUR des Indes ;

M. Gustave Evémeent de la Ville de
A Maisonneuve - district de Montréal

A la demande de *l' défendeur*

en cette cause nous vous commandons sous les peines de droit, de comparaître personnellement devant notre dite Cour Supérieure siégeant au palais de Justice, à *Montréal*, à dix heures et demie de l'avant-midi le *quinzième* jour de *Octobre courant* pour rendre votre témoignage en cette cause et votre présence y sera requise heure par heure et jour par jour jusqu'à ce que vous soyez légalement libéré *avec ordre d'apporter avec lui le livre de caisse, le ledger de la Municipalité de la Ville de Maisonneuve pour l'an 1900 ainsi que tous les documents relatifs à l'enquête qui a été tenue contre Thomas O'Farrell, chef de Police de Maisonneuve à la demande de Simon Leharpentier*

En foi de quoi nous avons fait apposer aux présentes le sceau de notre dite Cour Supérieure, à *Montréal*, ce *quatorzième* jour de *Octobre* mil neuf cent *deux*

(Signé) *E. Bruchaud*
Chef . Protonotaire.

(VRAIE COPIE)

Supuis & Levesque
Avocats du Défendeur

No. 2766

ENQUÊTE ET MÉRITE

CHAMBRE NO.

Cour Supérieure.

DISTRICT D

F. O. Farrell

Demande

O. Goyette^{vs.}

Défense

SUBPŒNA.

Copie pour *M. H. Guimont*
No. *171* rue *Retourneux*
Montréal. *Maisonneuve*

Pour renseignement le témoin peut s'adresser à
M

Procureur d

No. rue

DUPUIS & LUSSIER,
AVOCATS
BATISSE "LA PRESSE,"
CHAMBRE NO. 1,
BELL TEL. MAIN 1970, - MONTREAL.

Chez C. THÉRET, Editeur, 11 et 13 rue St-Jacques,
No. 39. Montréal.



BUREAU DU
CHEF DE POLICE.

TELEPHONE BELL, EST 1297
Recd 31/12/02 606

Maisonneuve, 31 Dec 1902

M^r Tréfle' Blean Maire
de la ville de Maisonneuve

472/902

Monsieur le Maire

Je regrette

beaucoup d'avoir à donner

Ma démission comme Chef
de Police & pompier & Surintendant
des travaux publics de cette
ville en les circonstances je con-
sidère que l'influence de mes
subalternes sont supérieures
à la mienne de sorte que je ne
puis rien voir à vis la position
Je donnerai mes explications
au conseil le sept Janvier prochain
afin que tout le monde sache
si j'ai raison ou non
C'est tout de bon
Thos O'Harrell

Prisonneur 31 Dec. 1907

Mons. Le Chef

#72/012

Le sous Chef D. Leduc

Demande une vacance le soir -
de Lan au Lan demain Veuillez
la lui accorder vous Publiques
W. Reed

ou hier?

Je lui ai
quand je
tu pas de-
ait une
je parti-
si j'aine-
nd j'ai
. Reed et

Q. Le congé que vous lui avez demandé là c'était pour faire une promenade pour aller voir vos parents; vous n'avez pas eu d'autre chose ensemble?

x Je lui ai

R. Je n'ai pas dit d'autre chose. Je trouve étrange que le chef fasse un rapport à ce propos-là. Le chef travaille pour me mettre dehors je le sais; je n'ai pas peur qu'il vienne devant moi je lui dirai en pleine figure que ce qu'il fait là c'est bas. Je m'efforce de faire mon devoir et s'il y a quelque chose qui ne va pas il s'en prend à moi et va trouver les Conseillers et leur dit ça.

Dans tous les cas pour ce que je lui ai demandé il ne m'a pas dit tu n'iras pas ni tu peux y aller, il m'a dit pourquoi ne reviendrais-tu pas le soir ou le lendemain matin. Des plaintes au Conseil je n'ai pas été en faire et si le chef m'avait donné hier telle ou telle raison et si ces raisons avaient été valables je n'en aurais pas parlé, mais il ne m'a pas donné de réponse définitive et il ne peut pas dire qu'il m'a refusé.

J'ai été voir le Président pour avoir une réponse, il m'en a pas donné de réponse. *mais il a écrit une lettre au chef lui demandant de me donner congé.....*

Mr. le Maire dit au sous-chef: Dans les circonstances vous ne pouvez pas prendre de congé, il n'y a plus de chef.

Mr. Leduc: Ça c'est seulement de l'entêtement. Je ne voyais pas d'objection à cela.

Mr. le Maire: En voyez-vous une objection maintenant?

Mr. Leduc: Oui j'en vois une. Si le chef m'avait donné une explication valable j'en aurais pas parlé à Mr. Reed, le Président.

Mr. le Maire: Dans tous les cas prenez charge du département en attendant qu'une décision soit prise. Il y aura une assemblée du Conseil la semaine prochaine. Je vous défends pas d'aller vous promener seulement je vous mets la position telle qu'elle est et si vous y allez mettez-en un à votre place. Vous êtes maître de faire ce que vous voudrez.

Q. Vous avez eu des difficultés avec le chef ce matin ou hier?

R. Oui.

Q. Vous avez demandé congé au chef?

R. Oui.

Q. Il vous a refusé?

R. Il n'a pas refusé ni d'une manière ni d'une autre. Je lui ai demandé hier pour le deuxième fois; il m'a demandé quand je devais revenir il m'a dit pourquoi ne reviendrais-tu pas demain soir, tu comprends cela ne fera pas s'il faisait une tempête de neige. -S'il fait une tempête de neige je partirai pas, lui ai-je répondu. Le chef a dit moi aussi j'aimerais bien cela sortir, aller voir mon frère &c...

472/902

-Moi je n'ai pas sorti depuis mes vacances. Quand j'ai vu que cela ne faisait pas je suis allé trouver Mr. Reed et je lui ai dit ce que je vous dis là.

Q. Le congé que vous lui avez demandé là c'était pour faire une promenade pour aller voir vos parents; vous n'avez pas eu d'autre chose ensemble?

x J'ai vu

R. Je n'ai pas dit d'autre chose. Je trouve étrange que le chef fasse un rapport à ce propos-là. Le chef travaille pour me mettre dehors je le sais; je n'ai pas peur qu'il vienne devant moi je lui dirai en pleine figure que ce qu'il fait là c'est bas. Je m'efforce de faire mon devoir et s'il y a quelque chose qui ne va pas il s'en prend à moi et va trouver les Conseillers et leur dit ça.

Dans tous les cas pour ce que je lui ai demandé il ne m'a pas dit tu n'iras pas ni tu peux y aller, il m'a dit pourquoi ne reviendrais-tu pas le soir ou le lendemain matin. Des plaintes au Conseil je n'ai pas été en faire et si le chef m'avait donné hier telle ou telle raison et si ces raisons avaient été valables je n'en aurais pas parlé, mais il ne m'a pas donné de réponse définitive et il ne peut pas dire qu'il m'a refusé.

J'ai été voir le Président pour avoir une réponse, il m'en a pas donné de réponse. *J'ai écrit une lettre au chef lui demandant de me donner congé.....*

Mr. le Maire dit au sous-chef: Dans les circonstances vous ne pouvez pas prendre de congé, il n'y a plus de chef.

Mr. Leduc: Ça c'est seulement de l'entêtement. Je ne voyais pas d'objection à cela.

Mr. le Maire: En voyez-vous une objection maintenant?

Mr. Leduc: Oui j'en vois une. -Si le chef m'avait donné une explication valable j'en aurais pas parlé à Mr. Reed, le Président.

Mr. le Maire: Dans tous les cas prenez charge du département en attendant qu'une décision soit prise. Il y aura une assemblée du Conseil la semaine prochaine. Je vous défends pas d'aller vous promener seulement je vous mets la position telle qu'elle est et si vous y allez mettez-en un à votre place. Vous êtes maître de faire ce que vous voudrez.

60/6

Maisonneuve 7 janvier 1903

A M. Le Maire et Messieurs les Conseillers de
la ville de Maisonneuve.

Messieurs,

472/903

Relativement à la résignation que j'ai déposée entre les mains de M. le Maire le 31 décembre 1902 Je dois vous dire, messieurs rien de plus que ce que j'ai dit à M. le Président de Police que ce que je faisais était pour l'intérêt de la ville de ne point laisser absenter aucun des hommes durant les fêtes au jour de l'an vu que je considérais ce temps comme le plus dangereux de l'année pour une absence et le sous-chef en question me répondit en grossier que je sortais sacrement plus que lui quand je lui donnais les mêmes raisons plus haut mentionnées alors il se rendit auprès du président qui me remit l'ordre que je produis à votre conseil, dès lors je me rendis auprès de M. le Président et lui demandai si l'ordre qu'il m'avait fait parvenir était bien la sienne il me répondit que oui et explications entre nous deux il me dit qu'il était le président et qu'il prétendait que ses ordres fussent exécutés Je répondis alors à M. le Président que puisque je n'étais pas d'aucune autorité auprès de mes hommes que j'allais résigner, il me répondit : faites-le si vous le voulez. Messieurs à plusieurs reprises on s'est plaint de l'indiscipline des constables. Je laisse à votre conseil et au public en général si de ce moyen, l'on puisse établir une discipline surtout avec un assistant chef comme il y en a un à la station qui ne s'occupe pas de l'intérêt de la ville ni même de son devoir quand je suis en état de prouver que cet homme ne se tient à son devoir que lorsqu'il est suivi de très près

autrement il est absent; de cette manière, il lui serait
très difficile de donner exemple à une brigade regardant
la discipline.

Espérant, Messieurs que vous prendrez ce rap-
port en considération?

Je demeure votre tout dévoué serviteur

Wm O Farrell

15 Janv. 1903.

Mr. Thos. O'Farrell,
Maisonneuve.

472/903

Monsieur,-

Monsieur,- Je dois porter à votre connaissance que votre lettre au Conseil de cette Ville en date du 31 décembre dernier, offrant votre démission comme chef de police & pompier et surintendant des travaux publics, et celle du 7 janvier courant donnant des explications au sujet de cette démission, ont été lues au Conseil et votre démission comme tel a été acceptée par ce dernier à son assemblée d'hier soir. Comme conséquence vous voudrez bien remettre à la Ville tout ce qui lui appartient et qui est encore en votre possession comme titulaire de ces charges.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.



BUREAU DU SECRETAIRE

Téléphone Bell East 1523
" March. 1523

Maisonrouve, 7 février 1903

472/903

Reçu de Mr. Shosot, armée ex chef
diplômé & ex inspecteur des
travaux publics de la Ville de Mon.
Somme des articles suivants
Un costume de chef, comprenant
1 pantalon & une blouse.
1 casque de chef & un cache-poux
1 képi blanc par la face
La somme maximum

Copie

MP surin

Maisonnewel 7 Janv. 1903
Mons. Le Maire
472/913 M. M. Les Conseillers
par la presente je vous donne
ma resignation comme President
de police et feu de Maisonnewel
esperant que vous l'accepterez
immmediatement je demeure votre
Walter Reed

A MONSIEUR LE MAIRE ET A MESSIEURS LES CONSEILLERS DE LA VILLE
DE MAISONNEUVE.

La requête de Siméon Charpentier, contribuable de la Ville
de Maisonneuve, expose respectueusement:-

Que depuis plusieurs années il a été propriétaire de plu-
sieurs immeubles situés dans la Ville de Maisonneuve;

Que comme tel il a construit un certain nombre de bâtisses
dans la dite ville et qu'il est encore appelé à en construire;

Qu'il a toujours pris part aux affaires publiques ayant
grandement intérêt à la bonne administration d'icelles;

Que dans le cours de l'année 1901, des rumeurs plutôt défavo-
rables circulaient à Maisonneuve sur le compte d'un employé public et
que l'opinion publique était grandement émue;

Que pour calmer l'émotion populaire, un grand nombre de con-
tribuables de la Ville de Maisonneuve, ont suggéré qu'il serait oppor-
tun de faire une enquête sur le bien ou mal fondé de ces rumeurs;

Que la majorité des échevins de la dite ville, dans le but de
donner satisfaction à l'opinion publique, étaient favorables à cette
enquête et déclaraient qu'il serait légitime que la ville en supportât
le coût;

Que votre réquerant a donc fait une demande d'enquête sur la
conduite de Thomas O'Farrell, alors chef de police de la ville, et que
l'opinion publique a été grandement satisfaite;

Qu'il serait juste et raisonnable que la ville de Maisonneuve
payât le coût de cette enquête qui a été faite dans l'intérêt de tous

les contribuables;

Qu'il était justifiable de faire cette demande d'enquête dans les circonstances;

Qu'il est prêt à donner toutes les explications voulues relativement à cette enquête devant le conseil siégeant en comité ou assemblée régulière, s'il en est requis;

Qu'il demande donc que justice lui soit faite et que la ville paye les dépenses occasionnées par la dite enquête;

Et votre requérant ne cessera de prier.

Montréal, 17 juillet 1903.

S. Marpentier



BUREAU DU SECRETAIRE

Téléphone Bell East 1523
" March. 1523

Maisonneuve, 31 Juillet 1903. 190

Mr. L.J.S. Morin, Avocat,
472/903 Montréal.

Mon Cher Monsieur,-

Veillez trouver sous pli une pétition de Mr. S. Charpentier au sujet du remboursement de ses déboursés dans l'affaire de son enquête contre Mr. T. O'Farrell, l'ex-chef de police, et nous dire votre opinion sur le droit de Mr. Charpentier de faire telle réclamation.

J'ai l'honneur d'être
Votre très humble serviteur
Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

K 2 4 6

P25/B1,81

2 2 8



BONIN & MORIN
AVOCATS

TEL. BELL (MAIN) N° 1637.

EDIFICE DE LA "BANQUE D'EPARGNE"
180 RUE ST-JACQUES.

L. TAILLON, C. R.
J. ALEXANDRE BONIN, C. R.
L. J. S. MORIN.

MONTREAL, 22 Août 1903.

104/12

Monsieur M. G. Ecrement,
472/903 Secrétaire-Trésorier,
de la Ville de Maisonneuve.

Cher Monsieur,

Re Réclamation Siméon Charpentier.

J'ai examiné la requête de Mr. Siméon Charpentier, datée le 17 Juillet 1903, et demandant que la Ville de Maisonneuve supporte le coût d'une enquête tenue sur la conduite de Mr. Thomas O'Farrell, chef de police, en novembre 1901. Aucun chiffre n'est mentionné.

Mr. Charpentier n'a aucun droit d'action contre la Ville pour les déboursés, etc., qu'il a eu à faire relativement à cette enquête. La même conclusion s'imposerait, même en tenant pour véridiques, toutes les allégations de la requête de Mr. Charpentier; cependant, je tiens à faire remarquer que le procès-verbal du 4 novembre 1901 du comité d'enquête nommé pour entendre les accusations portées par Mr. Charpentier contre Mr. O'Farrell, constate que l'enquête doit être faite aux frais, dépens, risques et périls des parties, et il appert aussi, que Mr. Charpentier et Mr. O'Farrell ont déclaré accepter la teneur de ce procès-verbal. Mr.

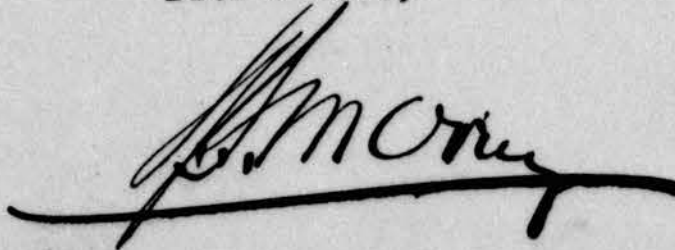
Charpentier, dans toutes ses différentes procédures, peut avoir fait acte de bon citoyen, mais cela ne donne pas ouverture à un droit d'action contre la Ville pour se faire indemniser de ses déboursés, de son trouble, etc.

Le 26 mai 1888, la Cour du Banc de la Reine, inre Les Curé et Marguilliers de l'Oeuvre et Fabrique de la Paroisse de St. Isidore vs Perras et al., a jugé:-

"Qu'une résolution adoptée par une assemblée des marguilliers anciens et nouveaux, à l'effet d'indemniser un des fabriciens pour une perte subie dans un procès en dommages encouru pendant qu'il exerçait les fonctions de marguillier et dans l'exercice de ses dites fonctions, est illégale et ultra vires.

Que cette résolution constitue une véritable donation, et excède les pouvoirs de l'assemblée qui a adopté telle résolution". Cette décision de la Cour d'Appel s'applique à ce cas.

Bien à vous,



9 Sept. 1903.

Mr. S. Charpentier,

472/903


L'Epiphanie.

Monsieur,-

Votre requête au Conseil en date du 17 juillet 1903
a été lue et sur avis de l'Avocat de la Ville, le Conseil a
décidé qu'il ne pouvait accorder cette requête.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serv.

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

DUJUIS & LUSSIER
AVOCATS
CHAMBRE N°1
GATISSE DE LA PRESSE
MONTREAL

Rec'd 28 DEC
F. X. DUPUIS, C. R.
RECORDEUR
471 RUE ST-ANTOINE
EDMOND LUSSIER,
260 RUE DESÉRY

19 décembre 1903.

v. 1904.

Montréal,

Monsieur Siméon Charpentier,

L'Epiphanie,

P.Q.

Monsieur,

Nous vous écrivons une dernière fois pour vous demander le paiement de notre réclamation RE Enquête O'Farrell, et à Moins que nous ne soyions payés sans délai, nous serons obligés, bien à regret, de prendre des procédures judiciaires contre vous.

Vos obéissants serviteurs,



bil de cette
Farrell a été
re qu'il n'en-
ailleurs Les
ce sans seraient
t aucun d'eux
tre
umble serviteur
Sec.-Trés.
aisonneuve.

Rec'd 28 DEC

315/6

112/903

L. Giffhanie 22 Dec, 1903
A. Monsieur le Maire et Messieurs
les échevins de Maisonneuve.

Messieurs:

Ayant reçu une lettre de
votre secrétaire l'été dernier me
disant que les frais de l'enquête
dans l'affaire d'Oranelli, n'é-
taient pas payable par la
ville, j'y conçois, mais cependant,
vu que le conseil passe à l'ap-
proubation de M. l'échevin Reid.
j'ai sollicité de demander
l'enquête, attendu que la
ville paierait, vu que c'était
dans son intérêt que j'agissais
ainsi.

14 Janv. 1904.

au Conseil de cette
Maire O'Farrell a été
déclaré qu'il n'en-
tre. D'ailleurs les
ion dans ce sens seraient
t voté et aucun d'eux

neur d'être

très humble serviteur

Sec.-Trés.

de Maisonneuve.

Croyez-le Messieurs, pour
moi, je n'avais contre M. O'Farrell
et les choses se sont terminées d'une
manière tout à fait différente
qu'elles devaient.

Me voyant forcé de payer
ces frais, comme vous pouvez le
constater par la lettre ci-incluse,
j'envoie moi, Mess. les icherins
actuels, de vous demander de
vouloir bien respecter ce que
le conseil passé a fait, en ré-
glant ces frais avec Mess. les
avocats, et je cesserais de prier.

Je demeure Messieurs:

Votre tout dévoué.

J. Charpentier

14 Janv. 1904.

au Conseil de cette
Maire O'Farrell a été
se déclare qu'il n'en-
tre. D'ailleurs Les
ion dans ce sens seraient
t voté et aucun d'eux

neur d'être

le très humble serviteur

Sec.-Trés.

216 de Maisonneuve.

14 Janv. 1904.

Mr. S. Charpentier,-

472/903

L'Epiphanie.

Monsieur,-

Votre lettre du 22 décembre au Conseil de cette Ville re frais de l'enquête dans l'affaire O'Farrell a été lue et une fois de plus le Conseil vous déclare qu'il n'entend payer aucun frais dans cette affaire. D'ailleurs Les Conseillers qui voteraient une résolution dans ce sens seraient personnellement responsables du montant voté et aucun d'eux n'a l'intention de le faire.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.